2016

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets

SIRTOM de Maurienne

82 Avenue de la Riondaz

73870 Saint Julien-Montdenis

Table des matières

Table des matières 2
Préambule 4
Historique 5
FICHE D'IDENTITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS 8
Localisation des sites du SIRTOMM 10
Les faits marquants 2016 14
Les indicateurs techniques 15
A. La collecte des déchets ménagers et assimilés 155
1. La collecte des ordures ménagères 15
2. Les collectes sélectives 18
3. Les collectes spécifiques 26
4. Les déchèteries 322
B. Le transport des déchets jusqu'aux centres de traitement 356
1. Le transport des déchets issus des collectes 356
2. Le transport des déchets issus des déchèteries 366
C. Le traitement des déchets 388
D. Les actions de communication du SIRTOMM 40
1. Présentation de l'ambassadrice du tri du SIRTOMM 40
2. Les actions auprès du grand public 41
G. Synthèse des activités du SIRTOMM 47
1. Bilan des tonnages 4747
2. Schéma de gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SIRTOMM 48
3. Bilan global de traitement des déchets du SIRTOMM 4949
Les indicateurs financiers 500
A. La collecte des ordures ménagères 500
B. La collecte sélective 511
C. Les déchèteries 544
D. Le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères ... 566
E. Les investissements 57
État du personnel 5858

A. Le personnel 58
B. Bilan du taux d'absence 59
État des véhicules et matériels 611
A. Parc de véhicules.....61
B. Parc de matériels..... 623
Annexes.....63
Liste des tableaux..... 744
Liste des figures.....75
EN BREF – ANNEE 2016.....76

Préambule

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, précise le cadre d'établissement du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Il s'inscrit clairement dans une réelle volonté de dialogue au sein des assemblées délibérantes et de transparence en direction des usagers.

Toutes les collectivités sont tenues d'établir le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, de le mettre à la disposition du public et de le présenter à leur assemblée délibérante. Cette dernière émet un avis sur ce rapport.

Ce rapport doit être ensuite transmis à chaque adhérent du syndicat (EPCI ou commune) pour communication à leur propre assemblée délibérante. Son contenu est tenu à disposition du public au siège du SIRTOMM et sur Internet et dès sa transmission, dans les mairies. Parallèlement, un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

Il doit contenir les indicateurs techniques sur les opérations de collecte et de traitement, mais également les indicateurs financiers.

Ce document présente donc le bilan technique d'exploitation pour l'année 2016, de la collecte des déchets ménagers et assimilés et de leur traitement au sein des différentes installations de traitement et valorisation utilisées par le SIRTOM de Maurienne. Il décrit aussi le détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement et les modalités de financement.

Historique

Le SIRTOM de Maurienne : d'hier à aujourd'hui

HIER…

Dès 1972, 11 communes (sur 62) se rassemblent dans un syndicat dont la compétence se limite au traitement des ordures ménagères par broyage et mise en décharge à Saint-Julien-Montdenis sur le site des Fontagneux.

A partir de 1983, le syndicat met en place la collecte des déchets et entame progressivement un regroupement des communes de Maurienne.

Fin 1993, le syndicat regroupe 61 communes et devient dès lors le SIRTOM Maurienne (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne). La décharge de Saint-Julien-Montdenis étant saturée, le SIRTOMM s'associe par convention tripartite avec Chambéry Métropole (ex SIAC) et la Communauté de Communes du Lac du Bourget (ex SILB). La construction d'une troisième ligne d'incinération permettant d'accueillir notamment les déchets de la Maurienne est alors entreprise à l'usine de Chambéry.

Face à l'augmentation croissante du flux routier transitant par la vallée de la Maurienne et soucieux de préserver l'environnement, le SIRTOMM imagine un concept novateur rail-route pour le transport de ses déchets.

En 1995, il réalise une première station de transfert multimodale sur le site des Fontagneux à Saint-Julien-Montdenis et une seconde à Modane en 2002. Les déchets, après vidage des bennes à ordures ménagères, sont compactés dans des conteneurs spéciaux avant d'être acheminés par le rail à destination de Chambéry, à l'usine d'incinération ou dans un centre de tri.

C'est une première en France ! Ce concept est récompensé par la remise du Trophée de l'Eco-acteur rhônalpin 1998 - catégorie « collectivités ». La décharge de Saint-Julien-Montdenis est alors définitivement fermée et réhabilitée.

A partir de 1998, le SIRTOMM instaure la collecte sélective en partenariat avec Eco-Emballages.

Le dispositif mis en place ne cessera d'évoluer, pour aboutir fin 2004, non seulement à sa généralisation dans tous les milieux, mais aussi à une simplification du geste de tri grâce à la collecte en multimatériaux : le conteneur jaune rassemble les emballages recyclables et les journaux/magazines.

Parallèlement, le SIRTOMM est l'un des tous premiers syndicats à instaurer la collecte sélective en stations avec la mise en place de Conteneurs Semi-Enterrés (CSE).

Fin 2002, la 62ème commune de Maurienne -Aiton- adhère au SIRTOMM.

En 2004, le SIRTOMM fait appel à un cabinet d'études pour qu'il réalise un travail sur le devenir des déchets de la Maurienne. L'étude comporte 6 phases : état des lieux, perspectives de production des déchets, techniques de traitement des déchets résiduels, solutions adaptées au contexte de la Maurienne, montage juridique et administratif. Elles sont progressivement restituées au cours de l'année 2004 aux membres d'un Groupe de Pilotage spécialement créé et aux membres du Comité Syndical du SIRTOMM, pour un choix de solutions définitif en 2005.

Le 08 juillet 2004, le bureau de Chambéry Métropole décide de moderniser son usine en portant sa capacité à 115 000 tonnes. Simultanément, le SIBRECSA entame une réflexion en vue d'accroître la capacité de son usine de Pontcharra - solution qui, à court terme, permettrait d'envisager une mutualisation des moyens. L'augmentation des capacités d'incinération sur ces unités, assurera au SIRTOMM des filières pérennes pour le traitement – valorisation de ses ordures ménagères.

En 2005, le SIRTOMM ouvre une nouvelle déchèterie pour les communes de Fontcouverte et de Villarembert portant ainsi le nombre de ses déchèteries à 10 et 5 dépôts communaux (Jarrier, Saint Colomban des Villards, Saint Jean d'Arves, Albiez-Montrond, Valmeinier).

Le 1er janvier 2007 la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise a délégué la totalité de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers au SIRTOMM. La collecte est réalisée par un prestataire privé jusqu'en juin 2011.

A partir de 2006 et pendant 3 ans, Chambéry Métropole a procédé à la modernisation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM), pour un montant total s'élevant à 83 millions d'euros. Pendant cette période, les ordures ménagères résiduelles (OMR) du SIRTOMM ont été en partie exportées vers d'autres centres de traitement, hors du département de la Savoie. Au second semestre 2008, ces travaux sont complètement achevés et la totalité des ordures ménagères résiduelles sont envoyées à nouveau à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Chambéry Métropole. Depuis 2009, la totalité des OMR du SIRTOMM est donc incinérée pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité.

En 2007, le SIRTOMM a également mis en place la filière D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) dans son réseau de déchèteries : collecte des réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, petits appareils usagés ….

Au 1er janvier 2010, le SIRTOMM a transféré la compétence traitement et valorisation des déchets au syndicat mixte Savoie Déchets.

Au 1er juillet 2011, le marché public entre Valespace et le SIRTOMM s'est terminé. Savoie Déchets est dorénavant le signataire des marchés de tri incluant les tonnages du SIRTOMM.

Décembre 2013 : réception des travaux et ouverture de la nouvelle déchèterie de Saint-Léger.

En 2014, de nouveaux éco-organismes ont été mis en place dans les déchèteries du SIRTOMM : Eco-mobilier (pour le mobilier) et Eco-DDS (pour les Déchets Diffus Spécifiques), et un nouvel éco-organisme pour la collecte des DASRI, DASTRI.

2016 : Fermeture de la déchèterie de Etienne de Cuines (mars). Réception des travaux et ouverture de la nouvelle déchèterie de Saint-Julien Montdenis, avec l'élargissement de la plateforme du bas du quai de transfert.

AUJOURD'HUI…

Depuis plus de 11 ans, le SIRTOMM continue de développer la mise en place des Conteneurs Semi-Enterrés.

Ainsi, en 2016, la politique du SIRTOMM se résume comme suit :

- **Optimiser** les services d'exploitation pour rationaliser les coûts de fonctionnement notamment avec la généralisation des Conteneurs Semi-Enterrés.
- **Moderniser** les équipements des déchèteries.
- **Développer** la collecte sélective.
- **Agir** en faveur de la prévention et de la réduction des déchets à la source.

>>> Ensemble, nous devons tout mettre en œuvre pour réduire et mieux valoriser nos déchets <<<

FICHE D'IDENTITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Structure	SIRTOM de Maurienne Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne.
Coordonnées	Adresse : 82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint-Julien-Montdenis Tél : 04/79/59/92/28 Fax : 04/79/83/26/48 Mail : contact@sirtom-maurienne.com Web : http://www.sirtom-maurienne.com/
Compétences et missions	1. Traitement par incinération des déchets ménagers et assimilés. 2. Mise en décharge des déchets ultimes. 3. Tri et traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 4. Opérations de stockage et de transport vers les centres de traitement des déchets ménagers et assimilés. 5. Opérations de stockage et de transport vers les centres de traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 6. Maîtrise d'ouvrage et exploitation des centres de transfert. 7. Collecte des déchets ménagers et assimilés. 8. Collecte des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 9. Maîtrise d'ouvrage et exploitation, comprenant la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries, ainsi que le gardiennage. 10. Maîtrise d'ouvrage et exploitation, comprenant la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des installations de stockage des déchets inertes (ISDI), ainsi que le gardiennage. Au 1er janvier 2010, le SIRTOMM, qui possède la compétence collecte pour le compte des 62 communes, a transféré la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » au syndicat mixte Savoie Déchets.
Un déchet, c'est quoi ?	Selon l'article L.541-1 du Code de l'environnement, est considéré comme un déchet « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Mode de gestion du service public	La collecte des déchets ménagers et emballages / papiers assurée en régie directe. Un prestataire privé assure la collecte des déchets ménagers en bas de vallée. La collecte du verre est assurée par 1 prestataire privé. La gestion des déchèteries et le transport des bennes se font principalement en régie directe (un prestataire privé participe au transport des bennes de déchets verts, DIB et de bois). Les prestations de traitement et de valorisation sont confiées au syndicat mixte Savoie Déchets.
Territoire	62 communes de Maurienne.
Usagers du service	Les ménages qui habitent sur le territoire des communes membres du syndicat (45 205 habitants en 2016, 73 227 en population DGF) Les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre.
Bureau	Président : Christian SIMON Vice-Présidents : • Jean-Yves TOESCA : canton de la Chambre - Suppléant du Président, président de la commission d'appel d'offres, chargé des finances et du personnel. • Jean-Louis BOUGON : canton de Lanslebourg - chargé du suivi des matériels roulants. • François CHEMIN : canton de Modane – chargé des relations avec Savoie Déchets. • Patrick LESEURRE : canton de St-Jean-de-Maurienne - chargé de la communication, de l'action sociale, de l'hygiène et de la sécurité. • Jean-Jacques MELLIER : canton d'Aiguebelle- chargé des relations avec les Eco-organismes. • Christian JOET : canton de Saint-Michel-de-Mnne - chargé de la mise en place des CSE et des ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes). • Bernard BALMAIN : CC de l'Arvan - chargé du tri sélectif. • José VARESANO : représentant la commune de St Julien Montdenis - chargé du patrimoine : déchèteries, centre de transfert.

Localisation des sites du SIRTOMM

Figure 1 : Carte représentant la localisation des sites du SIRTOMM

- 62 communes adhérentes
- 45 205 habitants permanents en 2016
- 4 700 établissements économiques
- 73 227 habitants en population DGF (= prise en compte de l'activité touristique)

Tableau 1 : Localisation et renseignements sur les sites du SIRTOMM

Les équipements propriété du SIRTOMM	Adresse	Horaires d'ouverture	Fonction
Locaux techniques et administratifs	82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint-Julien-Montdenis	Lundi à Vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h00	➢ Accueil, équipe encadrante ➢ Locaux sociaux pour les agents de collecte ➢ Garages et atelier de maintenance des véhicules

Localisation des déchèteries	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Lieu-dit « la Folesse » 73 220 BONVILLARET	✓ Mardi-Mercredi-Samedi : 14h00-17h00 ✓ Vendredi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	➢ Accueil des usagers. ➢ Séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement ou d'enfouissement correspondantes.
Lieu-dit « la Fassire » 73 220 SAINT LEGER	✓ Jeudi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	
Au plan des Chaumes 73 300 FONTCOUVERTE	✓ Lundi-Mercredi-Vendredi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 8h30-11h30/14h00-17h00	Agent SIRTOMM	
Rue de la Bonne Eau 73 450 VALLOIRE	✓ Lundi-vendredi : 13h30-17h30 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30	Géré par la commune	
Lieu-dit « l'Ile » 73 500 MODANE	Du 02/11 au 31/03 : ✓ Lundi-Mardi-Vendredi-Samedi : 7h45-12h00 / 14h00-16h30 ✓ Mercredi : 7h45-12h00 Du 01/04 au 31/10 : ✓ Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi : 7h45-12h00 / 14h00-17h30 ✓ Samedi : 7h45-12h00 / 14h00-16h30	Agent SIRTOMM	
Route N6 Entrée Village 73 480 LANSLEBOURG	De Mai à fin Novembre : ✓ Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 13h30-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00 De Décembre à fin Avril : ✓ Mardi-Mercredi-Vendredi : 13h30-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00	Agent SIRTOMM	

Lieu-dit « Les Sorderettes » **73 140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE**	Du 1er avril au 31 novembre : ✓ Semaine : 8h30-12h00 / 14h00-17h00 ✓ Samedi : 8h30-12h00 Du 1er Décembre au 31 Mars : ✓ Lundi-Mercredi: 8h30-12h00/14h00-17h00 ✓ Samedi:8h30-12h00	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Les Fontagneux » **73 870 SAINT JULIEN MONTDENIS**	✓ Lundi au Samedi : 8h00-12h00 / 14h00-17h30	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Le Bugeon » **73 130 LA CHAMBRE**	✓ Lundi -Mercredi-Samedi: 9h00-12h00/ 14h00-17h00 ✓ Mardi-Jeudi : 9h00-12h00 ✓ Vendredi : 14h00-17h00	Agent SIRTOMM	

Localisation des dépôts communaux	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Lieu-dit « Bois feuillet » **73 300 JARRIER**	Accès libre, ouvert en permanence	Géré par la Commune	
Lieu-dit « sur la Croix » **73 130 SAINT COLOMBAN DES VILLARDS**	✓ Lundi, Mercredi : 13h30-16h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00	Géré par la Commune	
Lieu-dit « Les Savoies » **73 530 SAINT JEAN D'ARVES**	D'Avril à Juin et de mi-Septembre à mi-Décembre : ✓ Vendredi 14h00-17h00 De Juillet à mi-Septembre : ✓ Mardi-Vendredi : 14h00-17h00	Géré par la Commune	
Lieu-dit « le Merderel » **73 300 ALBIEZ-MONTROND**	Accès libre, ouvert en permanence	Géré par la Commune	
Lieu-dit "La Léchère" **73 450 VALMEINIER**	✓ Vendredi : 7h00-12h00	Géré par la Commune	

Équipements	Localisation	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Quai de transfert	Lieu-dit « Les Fontagneux » 73 870 SAINT JULIEN MONTDENIS	✓ Lund-Mardi-Jeudi-Vendredi : 7h00-12h00 / 13h30-16h00 ✓ Mercredi : 7h00-12h00	Agent SIRTOMM	Plate-forme de transit des déchets collectés quotidiennement. Optimisation des transports vers les centres de valorisation (Chambéry) : -usine d'incinération -centre de tri
	Lieu-dit « l'Ile » 73 500 MODANE	✓ Lundi au Vendredi : 8h00-12h00	Agent SIRTOMM	
Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)	Lieu-dit « la Folesse » 73 220 BONVILLARET	✓ Mardi-Mercredi-Samedi : 14h00-17h00 ✓ Vendredi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	Stockage des déchets inertes

Les faits marquants 2016

Mars 2016 : Fermeture de la déchèterie de Saint-Etienne de Cuines devenues obsolètes.

Mars 2016 : Validation de l'Avant-projet pour la construction de la déchèterie de Saint Julien Montdenis

Avril 2016 : Travaux concernant les locaux du siège : réaménagement de l'accueil, climatisation de plusieurs bureaux, isolation d'une partie de la toiture

Mai 2016 : Consultation et choix de l'entreprise retenue pour la construction de la déchèterie de Saint-Julien.

Juin 2016 : Remplacement d'un véhicule léger, l'ancien étant hors service, avec l'acquisition d'une Kangoo.

De mai à Juillet 2016 : Mise en place des CSE à Valloire, aux Chavannes, à Saint Jean de Maurienne, Montpascal et au col du Chaussy à Montvernier, Valmeinier, Saint Martin la porte, Saint Rémy de Maurienne.

Août 2016 : Recrutement d'une nouvelle personne à l'accueil Marie-Christine MENIN.

Septembre 2016 : Mise en service des CSE à la Chapelle. Mise en place du premier site de compostage collectif en Maurienne à Modane

Octobre 2016 : Equipement des poids lourds de GPS par l'entreprise SYSOCO

Novembre 2016 : Livraison et pose des CSE de Saint Etienne de Cuines. La déchèterie de Bonvillaret a été équipé d'une caméra de télésurveillance.

Décembre 2016 : Départ du responsable d'exploitation et arrivée de Magali POIPY pour le remplacer. Départ aussi de l'ambassadrice du tri.

Réception des travaux de la déchèterie de Saint Julien Montdenis équipée de 14 quais. 10 800 tonnes de mâchefers ont été utilisées lors de sa réalisation en remplacement des matériaux de terrassement.

Les indicateurs techniques

A. La collecte des déchets ménagers et assimilés

1. La collecte des ordures ménagères

Depuis le 1er janvier 2007, le SIRTOMM assure la collecte des ordures ménagères de toute la Maurienne.

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES, NOMBRE D'HABITANTS ET FREQUENCES DE COLLECTE.

1. Méthodes de collecte des ordures ménagères

- **Porte à porte**

Le point d'enlèvement des déchets par ce type de collecte est situé à proximité du domicile de l'usager ou du lieu de production. Chaque habitation devient un point de collecte.

Ce type de collecte est minoritaire sur le territoire et en voie de disparition, le ramassage en sacs individuels ne correspondant plus aux normes d'hygiène et sécurité. En 2016, une seule commune, Aiton, est encore en porte-à-porte.

- **Point de regroupement**

Il s'agit de regrouper et d'équiper un point de collecte en bacs roulants pour plusieurs habitations. Les bacs de collecte sont gris à couvercle vert ou marron et de capacité allant de 330 litres à 750 litres (ex : Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle…).

- **Point d'apport volontaire (PAV)**

Ce procédé est depuis quelques années le système le plus développé au SIRTOMM. Cette collecte est basée sur le mode d'apport volontaire sur un site spécifique équipé en Conteneurs Semi-Enterrés (CSE) d'une capacité de 5 m^3. Des conteneurs aériens de petit volume sont également installés sur le territoire depuis quelques années, pour des hameaux isolés ou peu peuplés et donc peu producteurs de déchets.

Leur volume de stockage étant plus important que celui des bacs roulants, la zone d'habitation visée par ce regroupement est plus large et par conséquent ces points sont moins nombreux et permettent d'optimiser la collecte.

Le développement de ces équipements permet de réduire les fréquences de collecte et donc d'amoindrir les coûts des transports et aura un impact positif à long terme sur l'environnement.

2. Les acteurs

Sur une majorité du territoire, le SIRTOMM assure la collecte en régie directe.

Cependant, l'entreprise SIBUET assure la collecte des ordures ménagères, pour le compte du SIRTOMM, sur les communes suivantes : Aiguebelle, Randens, Saint-Alban-d'Hurtières, Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Léger, Saint-Pierre-de-Belleville, Épierre, Argentine, Aiton, Bonvillaret, Montgilbert. La collecte de la commune de Montsapey est effectuée par les agents communaux qui transvasent les OM dans le camion de l'entreprise SIBUET.

Les communes d'Orelle, Montgellafrey et Valloire sont en partie équipées en CSE, collectés par le SIRTOMM, et collectent elles-mêmes les autres points.

Les déchets des artisans et commerçants, dans la mesure où ils sont assimilables aux déchets ménagers et en quantités modérées, sont collectés en même temps que les ordures ménagères. Dans le cas où les quantités seraient trop importantes, le SIRTOMM peut assurer le service de collecte de déchets assimilés sous réserve de la signature d'un contrat spécifiant les conditions techniques et économiques de la prestation.

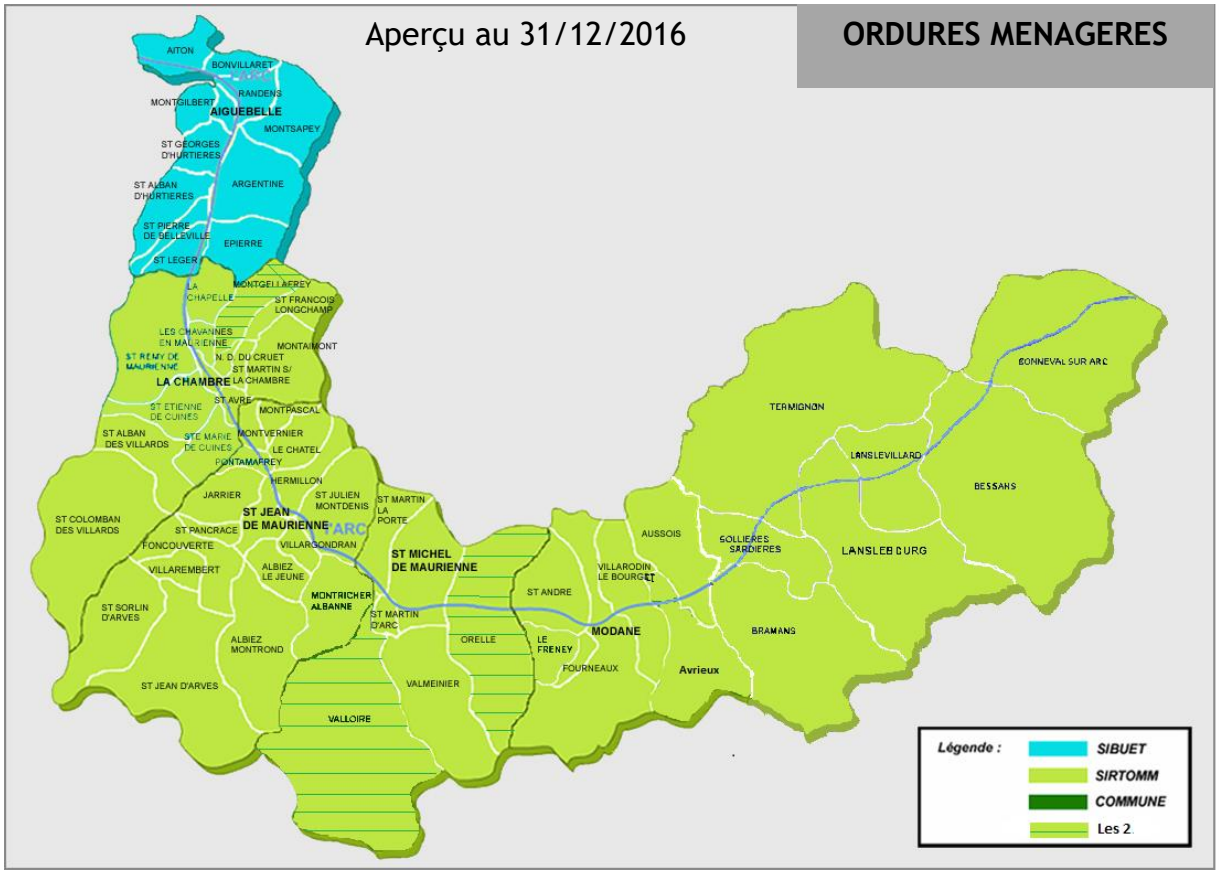

Figure 2 : Carte représentant les acteurs de collecte d'ordures ménagères sur le territoire de la Maurienne

3. Les tonnages

Tableau 2 : Tonnages des ordures ménagères depuis 2012

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages d'ordures ménagères	15 800	15 449	15 215	15 164.5	**14 982**

-2,2% -1,5% -0,3% -1,2%

-5.3%

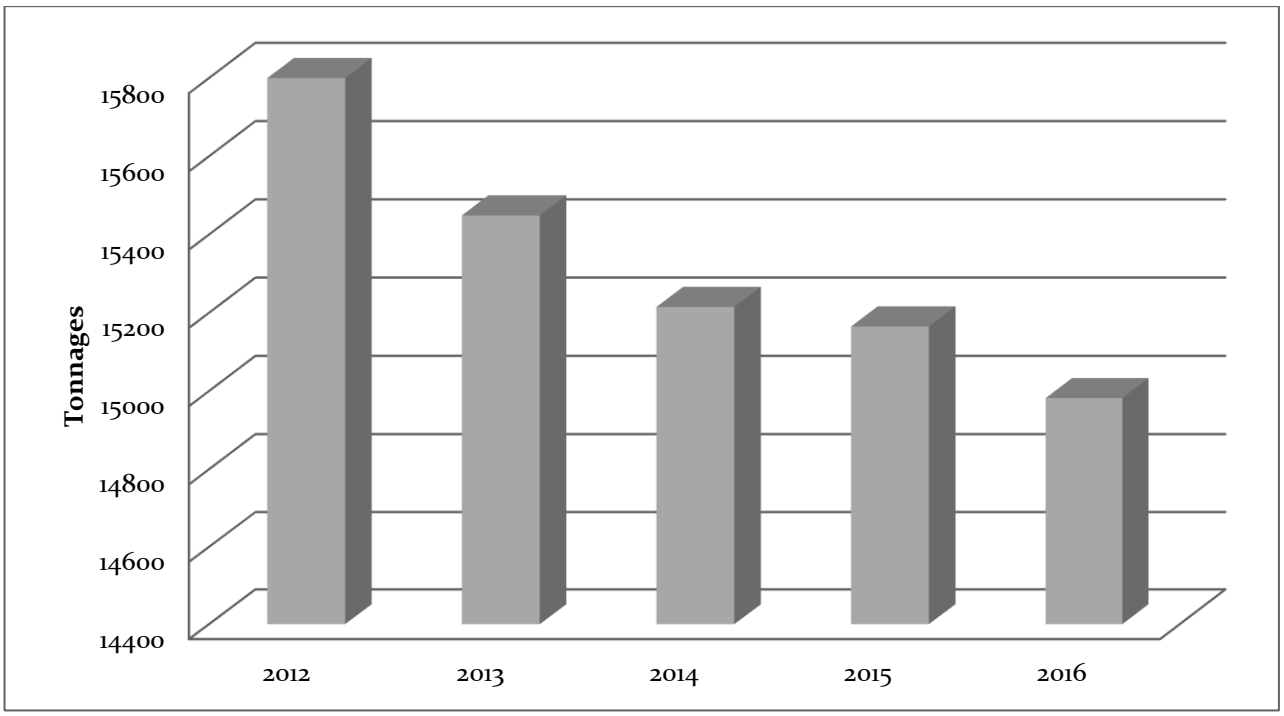

Figure 3 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères

4. Commentaires

Ce sont 14 982 tonnes d'ordures ménagères qui ont été incinérées à Chambéry en 2016 (provenant de la population permanente et touristique) soit 205 kg/habitant si l'on considère la population DGF, ou 331 kg/habitant avec la population permanente.

C'est la première fois que le tonnage total d'ordures ménagères du SIRTOMM passe en dessous de 15 000 tonnes.

Cette année encore la production d'ordures ménagères diminue. Ceci peut s'expliquer en partie par la mise en place d'actions de réduction des déchets mais aussi par une variation de la fréquentation touristique.

ANNEXE 2 : REPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES PAR COMMUNE

2. Les collectes sélectives

Le tri est essentiel pour permettre le recyclage des déchets ou leur traitement adapté. Cela participe également à la maîtrise du coût du service de collecte et de traitement. Les quantités et qualités du tri influent directement sur les performances des processus et sur l'impact environnemental des déchets.

C'est pourquoi le SIRTOMM met en place des moyens pour informer les usagers et pour communiquer sur le tri des déchets (personnel en contact direct avec les usagers, actions d'information dans les communes, sur des stands d'animations, actions de sensibilisation dans les écoles, Geste Nature, site internet).

Le territoire de la Maurienne est desservi par des collectes de différents flux de déchets. Les déchets recyclables correspondent à deux types de flux : le verre d'un côté et les emballages et papiers de l'autre.

1. Les emballages en mélange et les papiers

- **Généralités**

Ce flux permet de collecter les matériaux suivants :

- Papiers,
- Cartons,
- Flaconnages, bouteilles en plastique,
- Petits emballages métalliques.

Au 31 décembre 2016, cette collecte est assurée par le SIRTOMM pour 57 communes.

Le temps que le SIRTOMM achève la mise en place des conteneurs semi-enterrés sur l'intégralité du bas de la vallée, la société Sibuet a en effet récupéré la collecte des bacs jaunes sur Aiguebelle, Randens, Argentine, Epierre et Montgilbert. Sur 3 communes, les agents communaux interviennent encore (Valloire, Orelle et Montgellafrey) en plus de la prestation du SIRTOMM.

La collecte des emballages et papiers se déroule majoritairement par le biais de l'apport volontaire. Pour les quelques communes encore en bacs roulants, elle se réalise en points de regroupement.

Seules quelques communes, pour des raisons de population peu dense ou d'isolement géographique, sont équipées de conteneurs aériens de 4 m^3 placés à côté des conteneurs à verre aux points d'apport volontaire (Aiton, Bonvillaret, Montsapey, Saint Georges d'Hurtières…). Cet équipement sera progressivement remplacé par des conteneurs semi-enterrés.

La majorité des communes sont désormais dotées de CSE.

Fin 2016, 51 communes sur 62 sont dotées de ce type de contenants, soit 5 cantons sur 6. Cette organisation offre à la population une multiplication des possibilités de tri des déchets.

Annexe 3 : Nombre de conteneurs semi-enterres et enterres

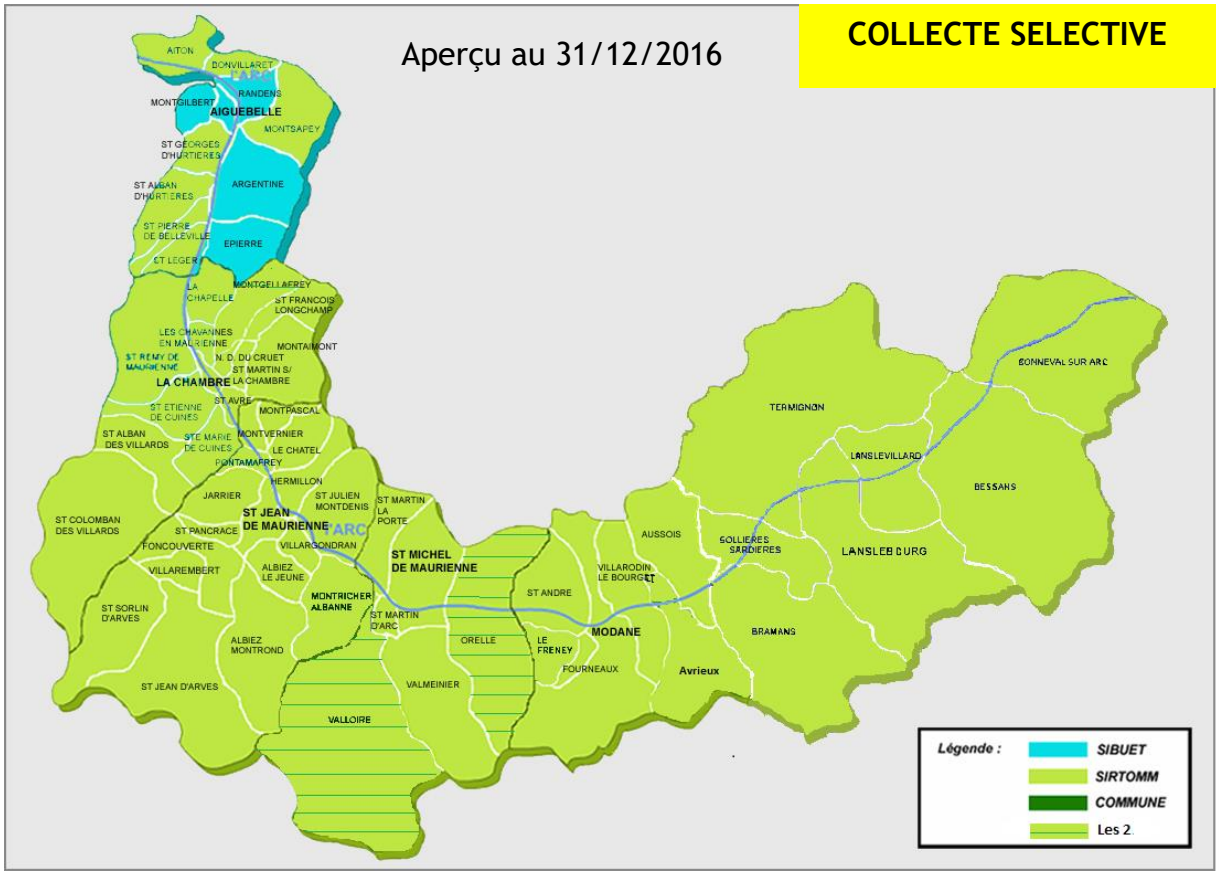

Figure 4 : Carte représentant les acteurs de collecte sélective sur le territoire de la Maurienne

- **Tonnages**

Tableau 3 : Tonnages des emballages en mélange et journaux/magazines depuis 2012

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages emballages + papiers	2 257	2 234	2 130	2 193	**2 227**

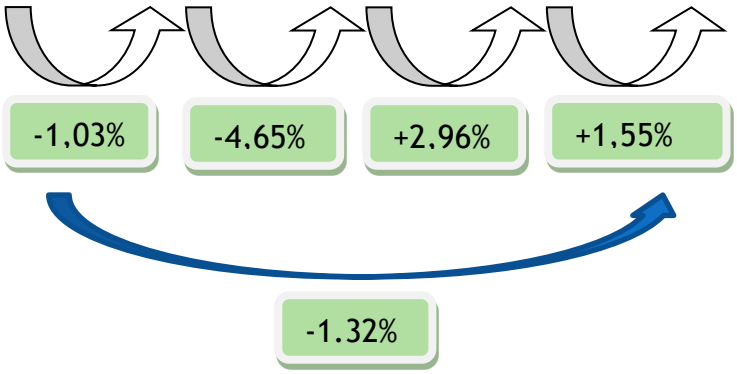

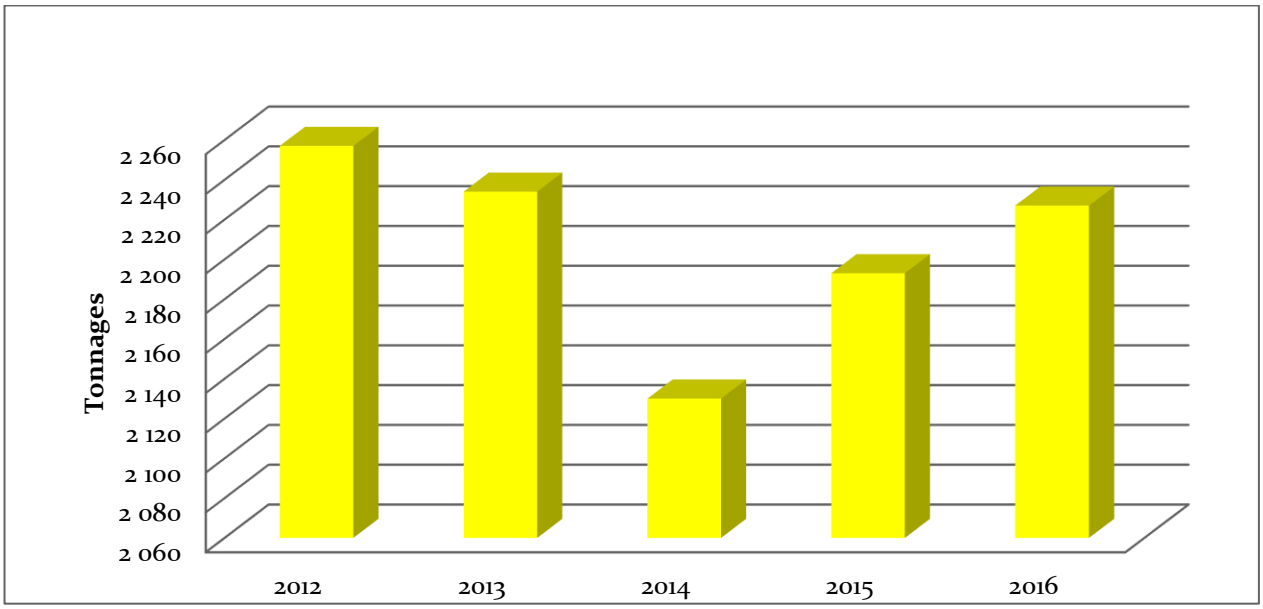

Figure 5 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'emballages en mélange et papiers

Après diminution depuis 2013, le tonnage de collecte sélective augmente à nouveau en 2016 de 1.55%. Il passe ainsi à 2 193 tonnes soit environ 30 kg/hab DGF ou 49 kg/hab s'il on considère uniquement la population permanente.

Le tonnage revient donc aux valeurs de 2013 sans que nous disposions d'explications à la forte baisse rencontrée en 2014.

Le retour à des tonnages satisfaisants peut s'expliquer quant à lui par les efforts de communication et de sensibilisation du SIRTOMM, mais également par une intensification de la mise en place de CSE, ce qui a pour effet observé une relance de l'effort de tri.

2. Le verre

- **Généralités**

Le SIRTOMM délègue à une entreprise privée, GUÉRIN, la collecte et le transport du verre pour un coût résiduel de 10.7 € TTC/Tonne, coût approximatif (dépenses-recettes de rachat de la matière).

L'entreprise GUÉRIN, qui intervient sur commande, effectue les collectes en moyenne 2 fois par mois pour les secteurs les plus peuplés.

- **Tonnages**

Tableau 4 : Tonnages du verre depuis 2012

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages du verre	2 575	2 522	2 511	2 703	**2 637**

-2,07% | -0.42% | +7,65% | -2,44%

+2.4%

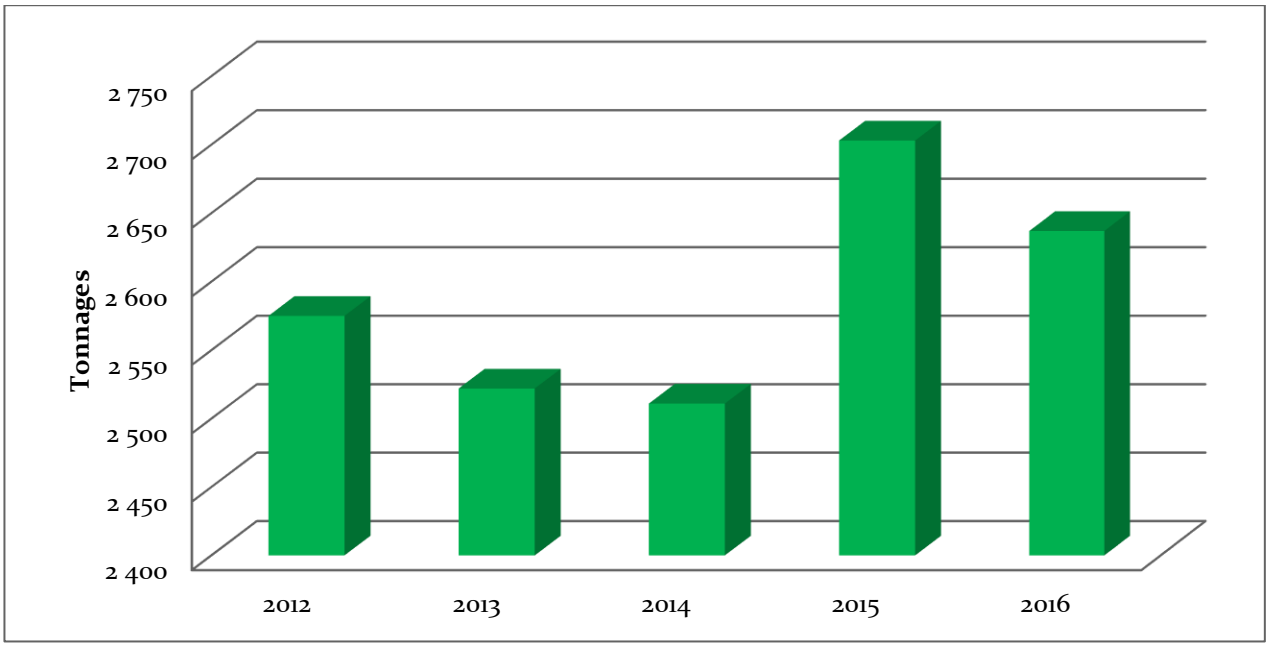

Figure 6 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de verre

- **Commentaires**

Le ratio de production de verre est égal à 58 kg/hab. Il est toujours bien supérieur au ratio national (31,1kg/habitant en 2016, source d'Eco-emballages). L'activité touristique (estivale et hivernale) a forcément un impact sur les bons résultats de cette collecte. Nous obtenons un ratio de 36 kg/hab. lorsque l'on prend en compte la population DGF.

Après une forte hausse du tonnage de verre collecté en 2015, qui permettait de revenir à des quantités collectées que le SIRTOMM n'avait plus connues depuis 2010, le tonnage 2016 connaît à nouveau une baisse relativement conséquente.

La prestation de plus en plus médiocre du collecteur est à n'en pas douter une des causes de cette baisse. Les fréquents débordements des conteneurs durant les saisons touristiques, couplés à des délais d'intervention trop longs, ont entraîné le public à déposer les verres dans des conteneurs non dédiés (OM ou CS). Les communes sont également intervenues pour évacuer les verres posés au sol sans disposer d'un exutoire permettant le recyclage.

Le modèle de prestation en cours avec l'entreprise Guérin étant manifestement dépassé, le SIRTOMM s'attèlera dès le printemps 2017 à lancer un nouvel appel d'offres relatif à la collecte des verres, avec de sévères pénalités en cas de débordements ou de retard.

3. La valorisation des déchets issus de la collecte sélective

Les matériaux issus de la collecte sélective sont, soit directement dirigés vers les filières de recyclage (pour le verre), soit vers un centre de tri où ils seront séparés selon leur nature (pour les emballages, papiers).

- **Les tonnages collectés**

Tableau 5 : Tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2012

Produits	2012	2013	2014	2015	2016
Verre	2 575	2 522	2 511	2 703	**2 637**
Emballages + papiers	2 257	2 234	2 130	2 193	**2 227**
Total	4 832	4 756	4 641	4 896	**4 864**

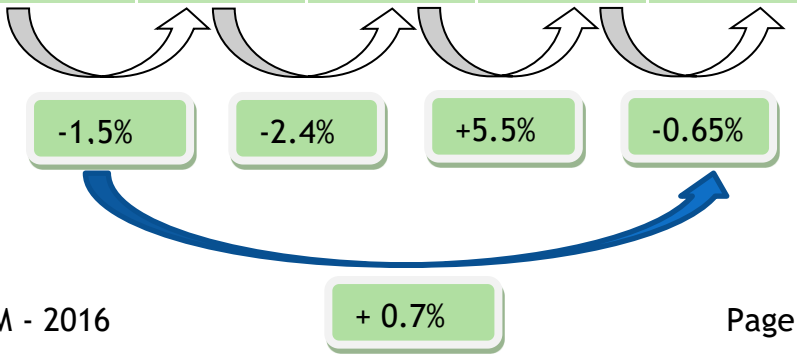

Les tonnages de collecte sélective ont légèrement diminué entre 2015 et 2016.

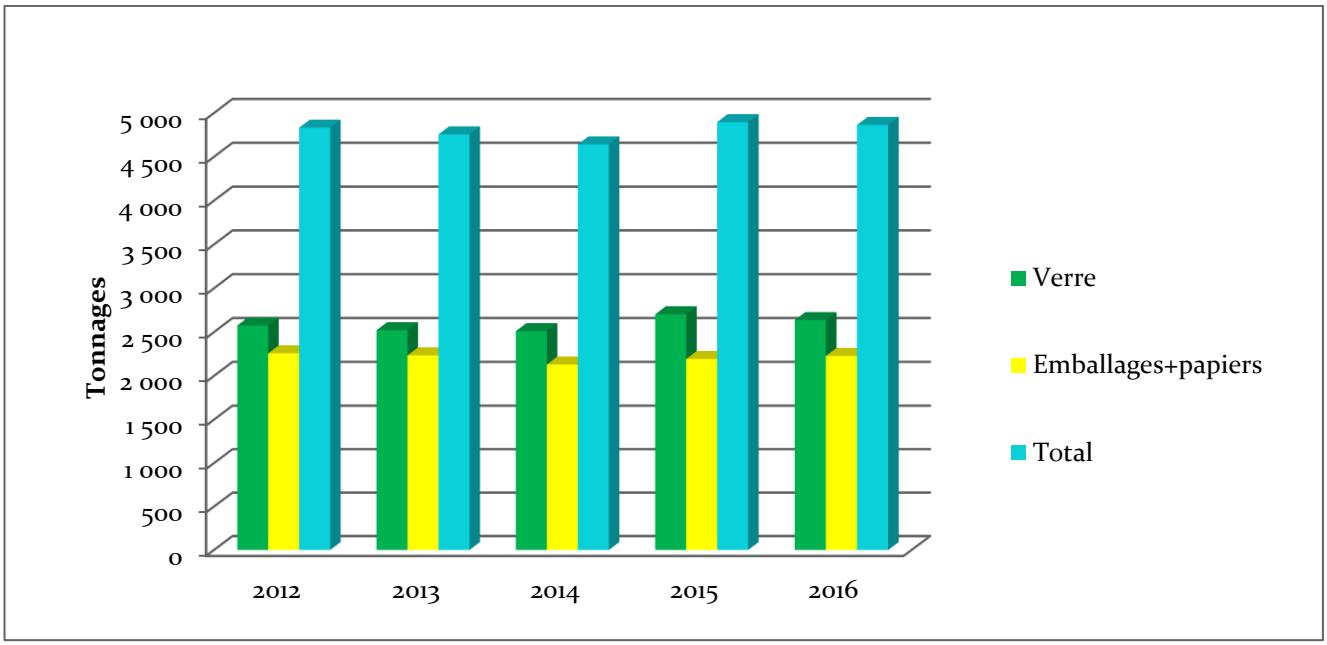

Figure 7 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de collecte sélective

- **Les tonnages valorisés**

Les tonnages valorisés sont les tonnages réellement adressés aux différents recycleurs. Ils diffèrent des tonnages collectés dont une partie reste en stock à la fin de l'année.

Tableau 6 : Tonnages valorisés selon les différents produits collectés depuis 2012

Produits	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Emballages cartons	1 202	1 310	1 145	1 197	**1 301**	+ 8,7%
Briques	24	28	33	44	**56**	+ 27,3%
Bouteilles+ flaconnages plastique	146	178	184	235	**230**	- 2,1%
Acier+aluminium	87,5	85	56	109	**116**	+ 6,4%
Journaux/ magazines+gros de magasins	992	944	876	1 063	**1 044**	-1,8%
Verre	2 575	2 522	2 511	2 703	**2 637**	- 2,4%
TOTAL RECYCLE	5 026,5	5 067	4 805	5 351	**5 384**	+ 0,6%

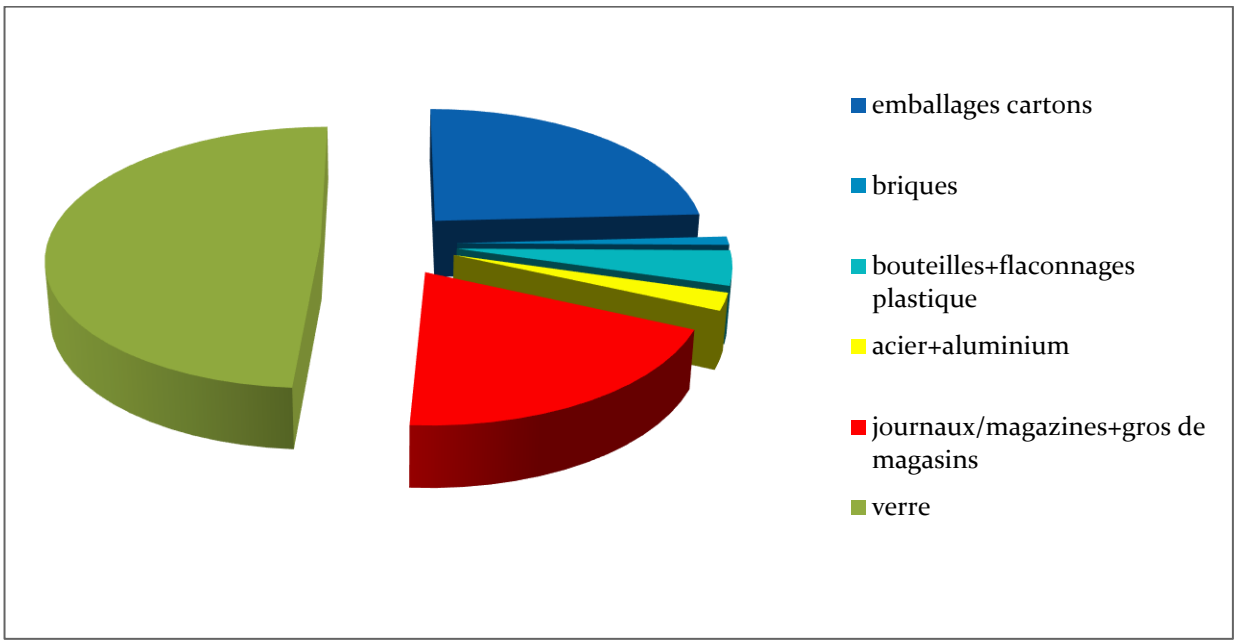

Figure 8 : Graphique représentant la répartition des produits recyclables issus des collectes sélectives

À noter : le flux « carton » comprend, en plus de la collecte sélective, les cartons des commerçants issus d'une collecte spécifique et les cartons collectés en déchèterie. Les cartons sont tous regroupés et valorisés dans les mêmes filières.

La valorisation des déchets est stable par rapport à 2015.

- **Performances de la collecte sélective des déchets ménagers**

Tableau 7 : Calcul de la performance de la collecte sélective depuis 2012

Produits	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures Ménagères	15 800	15 449	15 215	15 164,5	**14 982**
Produits recyclés	5 026,5	5 067	4 805	5 351	**5 384**
Total production	20 826,5	20 516	20 020	20 515,5	**20 366**

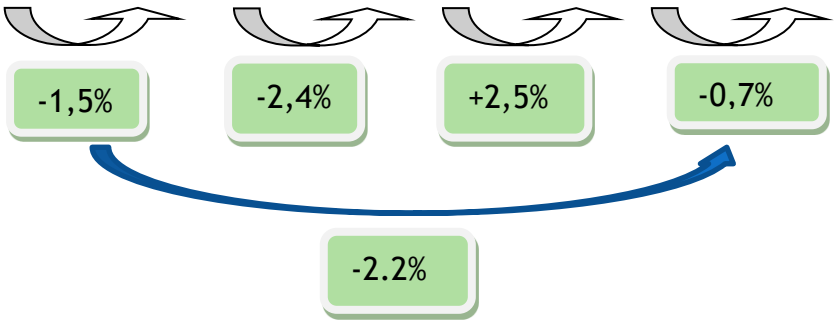

Taux de collecte sélective	24.1%	24,7%	24%	26,1%	26,4%

+0.6% -0.7% +2.1% +0.3%

Le taux de collecte sélective (rapport produits recyclés/production totale des déchets) représente la proportion de déchets recyclés issus du tri sélectif. Ce taux a augmenté de 0,3% par rapport à 2015.

- **Taux de refus de tri**

Tableau 8 : Refus de tri depuis 2012

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages des déchets refusés	275	280	485,73	315	**281,1**
Total des produits recyclés issus de la collecte sélective	2 257	2 234	2 130	2 193	**2 227**
Refus de tri	12,2%	12,5%	22,8%	14,4%	**12,6%**

Parmi les déchets triés, certains sont refusés. Ces refus de tri proviennent de la présence de déchets indésirables dans la collecte sélective (barquettes en plastique, housses, polystyrène, pots en plastique…). Le taux de refus de tri est basé sur une analyse aléatoire effectuée 18 fois par an sur les bennes reçues au centre de tri.

En 2016, le taux de refus de tri est de 12,6 %. Après deux années de forte hausse dues au déstockage sur le long terme du refus accumulé sur plusieurs années au centre de tri, ce taux revient aux valeurs d'il y a quatre ans, et en dessous desquelles il est difficile de descendre.

Le taux de refus de tri est donc en diminution cette année. Il faut noter que ce taux est inférieur au taux de refus de tri national (17% de refus de tri en moyenne en 2013[1]).

[1] Chiffre de l'ADEME- mars 2013, « Etat des lieux du parc des centres de tri de recyclables secs ménagers en France »

Tableau 9 : Ratios en kg/hab. des différents produits obtenus en collecte sélective depuis 2013

Produits	Ratio 2013 (kg/hab./ an)	Ratio 2014 (kg/hab./ an)	Ratio 2015 (kg/hab./ an)	Ratio 2016 (kg/hab./ an)	Moyenne nationale[2]
Emballages cartons	9,2	7,4	8	**8,1**	9,85
Briques	0,61	0,72	0,97	**1,24**	0,60
Bouteilles et flaconnages plastique	3,9	4	5,2	**5,1**	4,1
Acier + aluminium	1,8	1,22	2,4	**2,6**	1,75
Journaux/ Magazines + gros de magasin	20,5	19,11	23,4	**23,1**	21,76
Verre	54,9	54,8	59,5	**58,3**	31,1
Total des déchets ménagers recyclés	90,91	87,25	99,47	**98,44**	69,16

Les ratios sont bons par rapport à la moyenne nationale mais il faut les tempérer par la forte fréquentation saisonnière, très productrice de cartons et de verre (restaurants, collectivités, fêtes de fin d'année…).

3. Les collectes spécifiques

1. La collecte des cartons des commerçants

- **Généralités**

Le SIRTOMM se charge de récupérer les cartons des commerces de Saint-Jean-de-Maurienne. Cette collecte spécifique s'exécute une fois par semaine durant toute l'année.

Ce type de collecte a également lieu sur les stations équipées pour le tri sélectif pendant les saisons d'hiver et d'été (les communes de Haute-Maurienne, Valfréjus, la Norma,

[2] Moyenne nationale source = Eco-emballages 2016 et Eco-Folio 2015

Aussois, la Toussuire, le Corbier, Valmeinier, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, les Karellis).

Les communes de Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, Saint-François-Longchamp, Albiez-Montrond assurent aussi en régie la collecte de ces cartons.

- **Tonnages**

Tableau 10 : Tonnages des cartons des commerçants depuis 2012

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages des cartons des commerçants	375	409	396	410	**419**

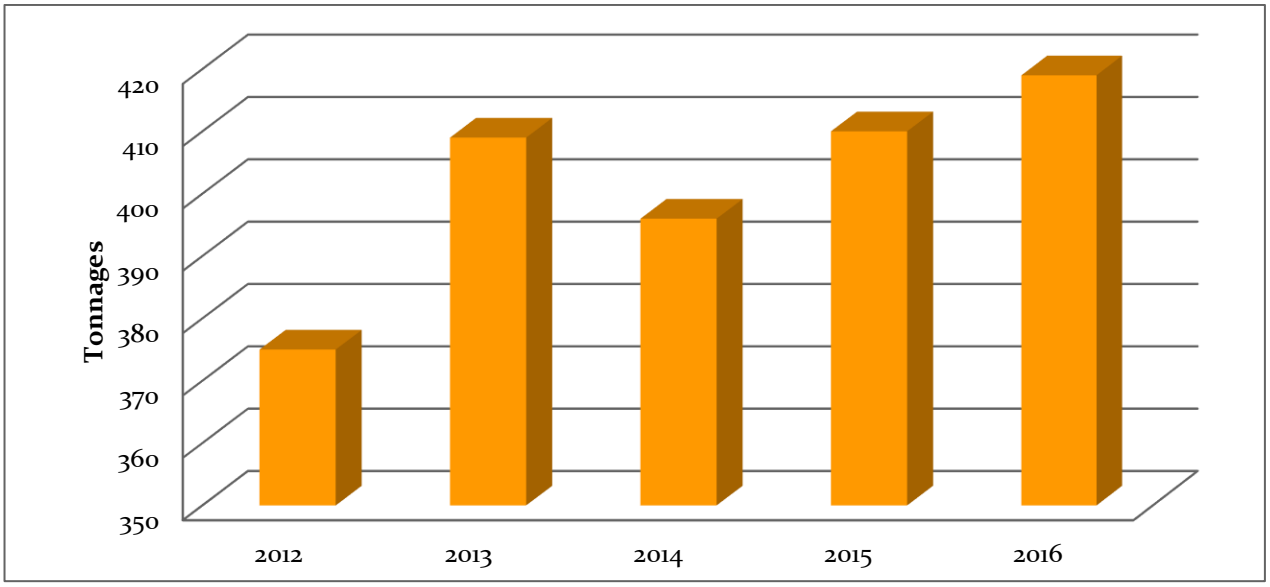

Figure 9 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de cartons des commerçants

- **Commentaires**

On observe une légère augmentation du tonnage des cartons des commerçants en 2016.

2. La collecte des vêtements

- **Généralités**

En 2016, on compte sur le territoire du SIRTOMM 25 points d'apport proposant un ou deux conteneurs à vêtements. C'est l'entreprise Alpes TLC qui met gracieusement à la disposition des communes les conteneurs et en assure gratuitement la collecte hebdomadaire. Cette entreprise est missionnée par l'éco-organisme Eco-TLC.

- **Tonnages**

Tableau 11 : Tonnages des vêtements depuis 2012

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages de vêtements	132	206	178	208	**229**

+56% | -13.8% | +16.8% | +10.1%

+73.5%

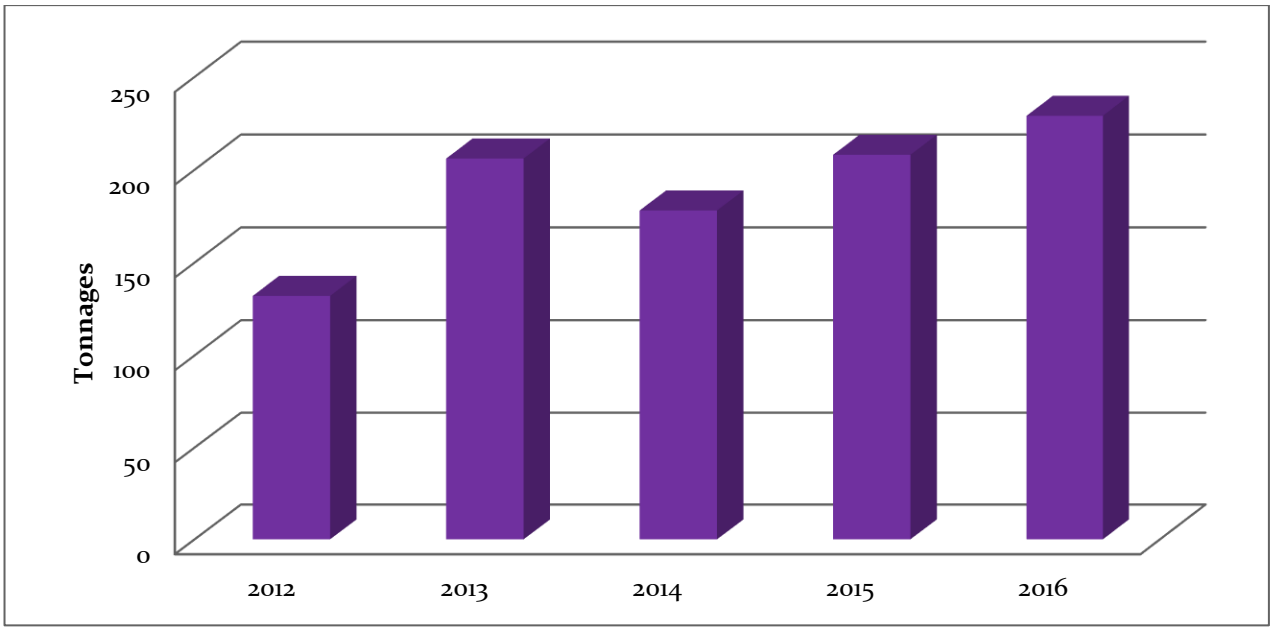

Figure 10 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de vêtements

- **Commentaires**

Le tonnage de textile continue d'augmenter, l'implantation des nombreux conteneurs dans la vallée commencent à porter leurs fruits. Nous arrivons à 3 kg/an/habitant DGF, et 5 kg/an/habitant permanent. Les résultats du SIRTOMM sont d'ores et déjà au-delà de la moyenne nationale (3,2 kg/habitant/an).

Par ailleurs, il existe d'autres structures locales qui récupèrent ces vêtements usagés. Il s'agit de :

- La vêtementerie de Saint-Jean-de-Maurienne,
- La vêtementerie de Modane.

3. La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

- **Généralités**

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont des matériels et matériaux piquants ou coupants dès leur première utilisation (scalpels, seringues, stylos injecteurs…).

Une fois par trimestre, en concertation avec l'éco-organisme DASTRI et la société TRIVALLEES, le SIRTOMM organise un système de collecte itinérant gratuit pour les particuliers en automédication. Ce véhicule stationne durant 2 heures dans 6 villes de Maurienne pour recevoir les DASRI. Récupérés dans les normes de sécurité sanitaires, ceux-ci sont ensuite traités par incinération à Chambéry.

DASTRI a également développé le réseau de pharmacie où le retour des DASRI peut se faire à longueur d'année. Un système de géolocalisation est à disposition des particuliers 6 pharmacies mauriennaises y sont inscrites en plus des 6 points de collecte DASTRIBUS.

Les professionnels peuvent aussi utiliser ce service contre facturation.

- **Tonnages**

Tableau 12 : Tonnages des DASRI depuis 2012

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages des DASRI	0,42	0,81	0,61	0,31	**0,34**

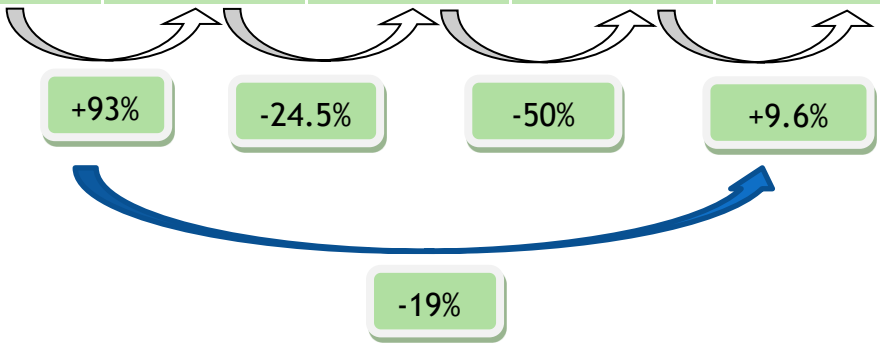

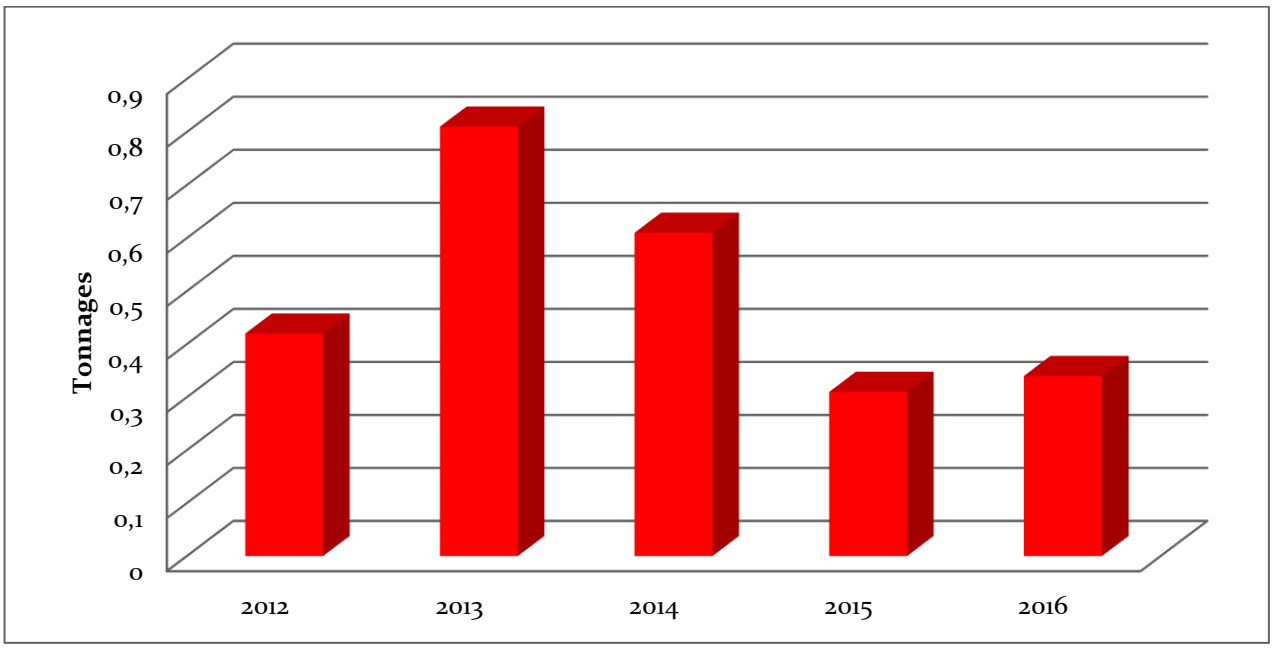

Figure 11 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de DASRI

- **Commentaires**

Après 2 années de forte baisse, le tonnage des DASRI collecté semble se stabiliser aux alentours de 350 kg/an. La quantité équivalente de DASRI semble être collectée par le réseau local d'officines engagées dans la démarche de point de collecte permanent.

Même si les tonnages ne sont pas très élevés, cette collecte spécifique est indispensable pour éviter la présence de déchets dangereux (seringues…) dans les bacs à ordures ménagères. **<u>On en retrouve également dans les bacs jaunes, ceci implique un risque important de piqûre pour les opérateurs de tri.</u>**

Figure 12 : Photos représentant des DASRI retrouvés au sein de bacs de collecte sélective au centre de tri en 2013

4. La collecte des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne

- **Généralités**

De fin mars à fin novembre, un service est mis en place sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne afin de récupérer les déchets verts (branchages en fagots, feuilles et pelouse en sacs ouverts…).

Ceux-ci sont collectés sur des points de regroupement où ils sont déposés par les particuliers et ramassés une fois par semaine.

- **Tonnages**

Tableau 13 : Tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 2012

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages de déchets verts collectés	103	123	109	101	**97**

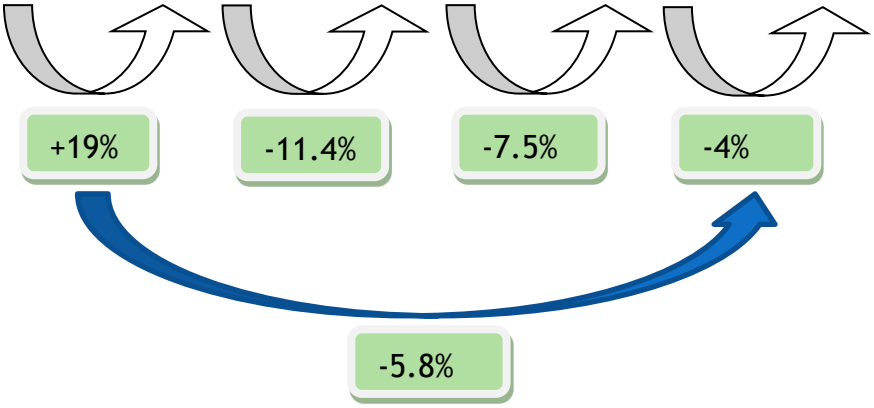

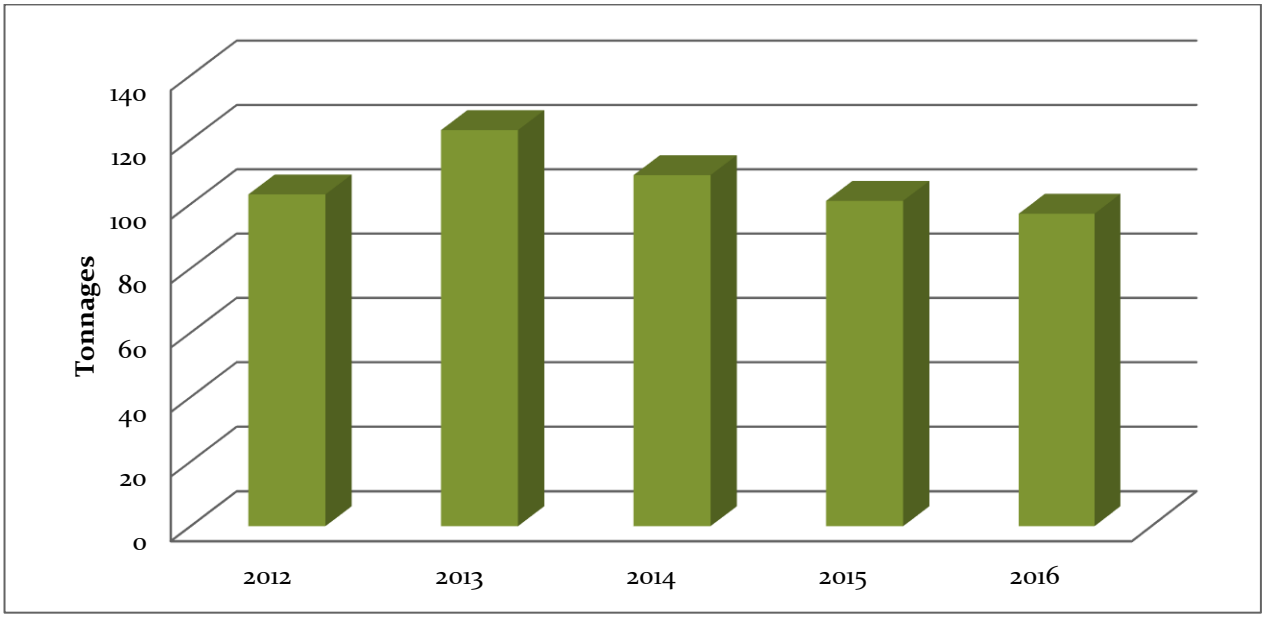

Figure 13 : Graphique représentant l'évolution des tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne

- **Commentaires**

Le tonnage des déchets verts continue à diminuer. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences de tonnages :

- Les conditions climatiques différentes d'une année sur l'autre,
- Le non-respect des consignes de présentation par les usagers (fagots non liés, trop volumineux, déchets verts mélangés à du plastique ou d'autres déchets, etc.), et par conséquent pas de ramassage par le SIRTOMM.
- Le non-respect des jours de présentation entrainant une possible collecte par les agents communaux pour être mis soit dans des poubelles, soit apportés en déchèterie. Les agents du SIRTOMM peuvent également collecter certains sacs de pelouse en état de putréfaction plutôt que de les laisser se dégrader sur le trottoir.

5. La collecte des encombrants

Cette collecte ne s'opère que dans certaines communes et ce sont exclusivement les agents des communes qui la réalisent. Les encombrants sont recueillis en porte-à-porte puis déposés dans une déchèterie du SIRTOMM. Certaines communes demandent ponctuellement au SIRTOMM la mise à disposition de bennes sur leur territoire.

4. Les déchèteries

1. Définition de la déchèterie

- **Généralités**

La collecte en déchèterie par apport volontaire permet le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques (déchets diffus spécifique, D3E, huiles alimentaires, lampes, piles…) lesquels ne sont pas concernés par les tournées d'ordures ménagères. Pour une part importante, les déchets déposés, à savoir ferraille, déchets verts ou bois, sont valorisés.

Les déchèteries permettent également de trier et d'orienter des déchets spécifiques vers des filières particulières de traitement (piles, solvants, huiles usagées, produits chimiques…).

On distingue dorénavant les déchèteries des dépôts communaux. Les déchèteries sont des lieux gardiennés durant toutes les plages horaires d'ouverture et où le tri est plus important que dans les dépôts communaux (au moins 6 flux). Les déchèteries sont gérées par le SIRTOMM et font l'objet d'un arrêté préfectoral bien plus exigeant qu'avant. En ce qui concerne les dépôts communaux, ils ne sont plus considérés comme ICPE dû au seuil de déclaration des tonnages de déchets acceptés. La réglementation applicable est

le règlement sanitaire départemental. Dans ce cas, ce sont les Maires qui sont chargés de le faire respecter.

Avec la fermeture de la déchèterie de Saint-Etienne de Cuines en mars 2016, nous comptons 9 déchèteries et 5 dépôts communaux sur le territoire du SIRTOMM.

- *ANNEXE 4 : CARTE DES DECHETERIES ET DES DEPOTS COMMUNAUX*

Le SIRTOMM assure en régie la rotation des bennes de déchèterie jusqu'aux 2 sites de regroupement (Saint Julien et La Chambre). Le transport jusqu'aux centres de valorisation ou de traitement est réalisé par l'entreprise SIBUET en prestation de service, et d'autres opérateurs pour les déchets plus spécifiques (déchets dangereux, huiles…).

Les déchèteries acceptent les déchets des artisans, commerçants et entreprises dans une limite de 2 m^3 par apport et par jour en contrepartie de tickets de dépôt achetés au siège social du SIRTOMM.

Toutes les déchèteries sont soumises à un règlement intérieur applicable depuis le 1er juin 2011.

2. Tonnages collectés en déchèterie

Tableau 14 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie depuis 2012

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages des déchèteries	8 961	9 251	9 228	9 267	9 589

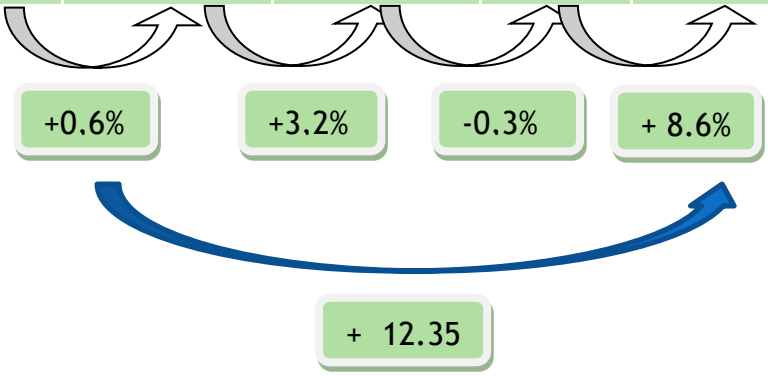

Les tonnages ci-dessus intègrent la part des cartons des commerçants (419 tonnes), issus d'une collecte spécifique, dont les apports sont normalement effectués en déchèterie. Ils incluent aussi les tonnages des batteries, des piles et des huiles de vidange qui ont été comptabilisés en déchèterie à partir de 2008.

En 2016, les tonnages en déchèteries ont considérablement augmenté, notamment à la déchèterie de Saint-Julien en dépit de conditions d'apport dégradées de juillet à décembre en raison de travaux de réhabilitation.

- *ANNEXE 5 : TONNAGES PAR TYPE DE DECHETS ET PAR DECHETERIES*

Tableau 15 : Tonnages des différents produits collectés en déchèterie depuis 2013

	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Variation par rapport à 2015
Cartons	477	409,4	421,7	516	+ 22.50 %
Ferraille	1 108	1 057	1 056	1191	+ 12.2 %
Encombrants	2 472	2 233,4	2 311	2413	+ 4,4 %
Mobilier		43,6	137	204	+48.6 %
Bois	1 512	1 599,4	1 601	1695	+5.9 %
Déchets verts	2 456	2 617,8	2 459	2567	+4.4 %
Plâtre	198	211,7	200	264	+32.5 %
PVC	9	8	2.6	3.3	+28 %
Pneus	104	114	91	97	+7.13 %
DDS (Déchets Dangereux)	66	62	56	65	+16.2 %
Piles	2,8	6,7	3,1	3.6	+17.6 %
Huiles de Friture	5,4	5,2	5,1	4.7	- 8 %
Huiles de Vidange	10,4	24,9	22	29.2	+ 32.7 %
Amiante	16	12,8	17	7	- 60.1 %
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	406	421,1	475	530	+11.3%
Batteries	0	0	0	0.3	
Cartouche d'encre	0,112	0,32	0,36	0.5	+ 37.5 %
Capsule Nespresso	0,244	0,66	0,65	1.14	+ 75.5 %
Tubes néons et ampoules		1,87	2,01	1.82	- 10.6 %
Polystyrène		1,86	0,05	0.36	
Total Collecté	8 842	8 831,7	8 861	9 589	+8.20%
Gravats	3 246	4003,2	3 295	5 282	+60.29%

Depuis 2012, on observait une relative stabilité des tonnages de déchèterie. L'année 2016 enregistre une augmentation, de plus de 8% pour l'ensemble des tonnages et de 60% uniquement pour les gravats.

La déchèterie est devenue un équipement incontournable de plus en plus utilisé par la population. Il faut noter que les petites et moyennes entreprises sont des utilisateurs réguliers des déchèteries.

- **Commentaires**

✓ Le tonnage de la ferraille à l'inverse des autres années est en augmentation. Nous notons une diminution du vandalisme en déchèterie. On observe la réapparition des batteries sur le territoire.
✓ Les tonnages de la benne «Mobilier » augmentent régulièrement avec la mise en place d'une benne à la déchèterie de la Chambre en 2016, troisième benne après celle de Saint-Julien et Modane. Cette collecte est réalisée par Eco-mobilier gratuitement. Ce tonnage permet de diminuer le tonnage à traiter d'encombrants et de bois en particulier.
✓ Les filières D3E sont en augmentation cette année. L'installation de 2 conteneurs sécurisés dans les deux déchèteries les plus vandalisées au niveau des D3E, a sans doute eu un impact positif.
✓ Enfin, on observe une augmentation très importante des tonnages de gravats, principalement sur les déchèteries de Saint-Julien Montdenis et la Chambre.

ANNEXE 6 : DECHETERIES, COMMUNES ET NOMBRES D'HABITANTS DESSERVIS

B. Le transport des déchets jusqu'aux centres de traitement

1. Le transport des déchets issus des collectes

Les camions du SIRTOMM effectuant les collectes d'ordures ménagères, de collecte sélective et de cartons, vident quotidiennement les déchets au niveau du quai de transfert de Saint Julien Montdenis, celui de Modane étant en panne.

Les transports DUBOIS continuent en 2016 et pour leur dernière année le marché de transport en semi de 90m^3 à fond mouvant, des ordures ménagères vers l'usine d'incinération et des emballages et cartons vers les centres de tri.

Concernant le verre, l'entreprise GUERIN a repris la société VIAL et continue d'assurer le transport du verre jusqu'à leurs centres de regroupement à Chamousset pour ensuite l'acheminer à Lavilledieu en Ardèche. Cette prestation est donc totalement sous-traitée. Le verre ne transite pas par nos centres de transfert.

Tableau 16 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés

Déchets	Opérateur	Destination
Ordures Ménagères	Transport par route DUBOIS	Usine de Valorisation Énergétique de Savoie Déchets (Chambéry, 73)
Collecte sélective	Transport par route DUBOIS	Centres de tri (Gilly-sir-Isère, et Chambéry 73)
Cartons	Transport par route DUBOIS	Centre de tri de Valespace (Chambéry, 73)
Verre	Transport par route GUERIN	Verriers (Lavilledieu, 07)

2. Le transport des déchets issus des déchèteries

Le SIRTOMM a délégué la prestation de transport des bennes de déchèterie à l'entreprise SIBUET jusqu'aux EXUTOIRES :

- ✓ Chamoux-sur-Gelon (73), pour les encombrants, le PVC (mais l'exutoire final reste l'entreprise Nantet)
- ✓ Francin (73), pour les déchets verts, le bois.

Une partie des déchets verts provenant des déchèteries de Lanslebourg, Modane et Saint-Michel-de-Maurienne et ponctuellement d'autres déchèteries, est traitée sur la plateforme de compostage de la station d'épuration de la communauté de communes Terra Modana, située à Saint-André.

Pour réaliser la rotation des bennes de déchèteries, le SIRTOMM dispose de 4 camions de type Ampliroll (à bras hydraulique) et d'une remorque pour assurer les transferts des bennes. L'organisation générale se résume ainsi :

- ✓ Toutes les bennes de déchèterie à évacuer sont transportées jusqu'à une zone de stockage temporaire soit au quai de transfert de Saint-Julien-Montdenis, soit sur une plateforme située à proximité de la déchèterie de La Chambre.
- ✓ Elles sont ensuite transportées par l'entreprise SIBUET en convoi de deux bennes jusqu'à Chamoux-sur-Gelon ou Francin.
- ✓ Concernant les autres catégories de déchets plus spécifiques (vêtements, pneus, DDS…) des opérateurs privés se chargent des prestations de transport.

Le tableau ci-après détaille chaque prestataire ainsi que la destination de chaque déchet.

Tableau 17 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés en déchèterie

Déchets	Opérateur	Destination
Ferraille	SIRTOMM	LAUROT (Saint-Jean-de-Maurienne) et Excoffier (Aiguebelle)
Bois	SIRTOMM	POUGET (Francin)
Déchets verts	SIRTOMM	SIBUET (Francin) + CC Terra Modana
Vêtements	TRIVALLEES	Alpes TLC (Ugine)
Pneus	GRANULATEX	Perrignier (74)
Pneus jantés	SIRTOMM	CHANTIER VALORISTE (Chambéry)
Déchets Diffus Spécifique	TRIALP	Chambéry
Huile de vidange	SEVIA-VEOLIA PROPRETE	Albens (73)
Huile de friture	TRIALP	Chambéry
Piles	EXCOFFIER	Groisy (74)
Encombrants	SIRTOMM	SIBUET ou LAUROT ou Excoffier (73)
Mobilier	NANTET	NANTET (Francin)
Plâtre	SIRTOMM	NANTET (Francin)
D3E	SIBUET	SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)
Amiante	SIRTOMM	NANTET (Francin)
PVC	SIRTOMM	NANTET (Francin)
Cartouches d'encre	Collectors	Mornant (69)
Capsules Nespresso	Collectors	Rungis (94)
Polystyrène	SIRTOMM	CHANTIER VALORISTE (Chambéry)
Ampoules et Néons	Recylum	Veolia (69)
Gravats	SIRTOMM	Stockages Maurienne

C. Le traitement des déchets

Le tableau ci-après détaille les lieux et les types de traitement pour chaque déchet produit en Maurienne. Il faut signaler que la majorité des déchets sont pris en charge dans des installations pour la plupart basées en Savoie ou dans des départements limitrophes.

Déchets	Unité de traitement		Mode de traitement
Ordures ménagères		UVE Savoie Déchets (Chambéry)	Incinération avec récupération de chaleur
Cartons + emballages et journaux magazines		Centre de tri Gilly-sur-Isère (73) et Valespace à Chambery	Tri et recyclage / Garantie de reprise – contrat Eco-Emballages
Verre		Usine de Lavilledieu (07)	Recyclage
Encombrants		Broyage SIBUET (73) cimenterie VICAT (38) UVE Savoie Déchets Pour certains, CSDND déchets non dangereux : LELY (38) via SIBUET (73)	Broyage pour Combustible de Substitution pour les cimenteries Incinération avec récupération de chaleur Pour certains, enfouissement en décharge homologuée.
Mobilier		NANTET (73)	Tri avant valorisations différentes en fonction de la matière
Vêtements		Alpes TLC	Récupération et recyclage
Bois		SIBUET à Chamoux/Gelon (73)	Broyage et recyclage
Déchets verts		Plateforme de compostage POUGET à Francin (73) et plateforme de compostage de la STEP de la CC Terra Modana	Compostage
Fer		LAUROT à St Jean de Mnne et EXCOFFIER à Aiguebelle	Recyclage
Pneus		GRANULATEX à Perrignier (74)	Broyage et recyclage
Déchets dangereux (DDS)		Valespace à Chambéry puis traitement TREDI (38)	Traitement physico-chimique ou incinération / valorisation
Huile de vidange		VEOLIA PROPRETE (73)	Valorisation énergétique
Huile de friture		TRIALP (73)	Valorisation en bio diesel
Amiante		NANTET (73)	Stockage en décharge homologuée
DASRI		UVE Savoie Déchets	Incinération
D3E		SIBUET (73)	Démantèlement et valorisation matière
Plâtre		NANTET (73)	Valorisation matière
PVC		NANTET (73)	Valorisation matière
Piles – batteries		EXCOFFIER (74)	Dépollution et valorisation matière
Gravats		SIRTOMM	Stockage en installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

D. Les actions de communication du SIRTOMM

Pour diminuer la quantité de déchets produits, optimiser la collecte sélective et améliorer le recyclage, il est important de sensibiliser les différents publics, des plus jeunes aux plus âgés. L'agent chargé de cette activité est « l'ambassadrice du tri». Elle est aidée dans certaines de ces taches liées à la réduction des déchets par la chargée de mission déchets.

Ses objectifs sont notamment de :

- ✓ Responsabiliser les citoyens sur la réduction à la source des déchets.
- ✓ Développer le tri sélectif.
- ✓ Améliorer la qualité du tri.
- ✓ Être à l'écoute du public pour adapter le matériel mis à disposition.
- ✓ Diffuser des informations sur le rôle du SIRTOMM…
- ✓ Et communiquer sur la réduction des déchets.

1. Présentation de l'ambassadrice du tri du SIRTOMM

L'ambassadrice a consacré en moyenne 85% de son temps de travail à la communication de proximité sur le tri des emballages ménagers, réparti entre :

- des sensibilisations en porte-à-porte auprès des habitants,
- des animations auprès du public lors d'évènements locaux,
- des animations en écoles maternelles, primaires, collèges et centres aérés/colonies/clubs de vacances.

Le temps restant a été consacré à la réalisation de supports pour les interventions en milieu scolaire et par des suivis de qualité et de taux de remplissage des bacs de la collecte sélective sur le territoire du SIRTOMM.

2. Les actions auprès du grand public

Le porte-à-porte en 2016 a de nouveau été principalement axé sur l'information des populations concernées par les changements de collecte. Des CSE ont en effet été mis en place, entraînant des modifications dans les habitudes des usagers.

Les communes concernées par un changement de mode de collecte en 2016 ont été : La Chapelle, Les Chavannes-en-Maurienne, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Martin-La-Porte, Valmeinier, Le Châtel, Montvernier, Montpascal ainsi que certains quartiers de Saint-Jean-de-Maurienne.

Lors du porte-à-porte réalisé par l'ambassadrice, différents documents sont laissés aux habitants rencontrés :

- Une fiche mémo reprenant les différents matériaux à apporter au conteneur jaune, mais rappelant également les consignes de tri du verre. Cette fiche présente également les différents interdits du tri, afin d'optimiser la qualité de celui-ci.
- Un sac de pré-collecte du verre ou des emballages (sur demande), reprenant les informations déjà présentes sur la fiche mémo.
- Pour les volontaires, un autocollant Stop Pub permettant d'afficher son refus de recevoir des publicités non adressées.

1. Bilan des rencontres en porte-à-porte

Tableau 18 : Nombre de foyers contactés en porte-à-porte

Portes à portes 2016					
MOIS	**COMMUNE**	**NBR FOYERS RENCONTRÉS**	**NBR FOYERS TOTALES**	**%**	**RAISONS**
Janvier	St-Jean-de-Mne (Roches-Noires)	60	135	44%	Installations CSE
Juin	Les Chavannes	58	103	56%	Installations CSE
Juillet	Le Châtel, Montvernier, Montpascal	58	185	31%	Installations CSE
	Saint Martin La Porte (hameaux)	16	78	20%	Installations CSE
	Valmeinier	16	33	48%	Installations CSE
	Saint Jean (Gabriel Péri + Grand Coin)	161	384	42%	Installations CSE
Août	Saint Jean (Sous Préfecture)	35	79	44%	Installations CSE
Mai/Juillet/Août	Saint-Rémy	303	585	52%	Installations CSE
Septembre	La Chapelle	92	152	61%	Installations CSE
Novembre	Saint Jean (Rue Marcoz, Allobroges, Rue Victor Hugo)	38	107	36%	Installations CSE
Décembre	Saint Jean (Rue St Pierre)	30	82	37%	Installations CSE
	Saint Jean (Rue Stycsinsky)	15	59	25%	Installations CSE
	Saint Etienne de Cuines	130	509	25,5% (premier passage)	Installations CSE
	TOTAL	**1012**	**2491**	**41%**	

2. Présence du SIRTOMM sur des animations locales

Sur la période concernée, le SIRTOMM est intervenu sur deux évènements locaux.

Tableau 19 : Evénements locaux

STAND 2016			
MOIS	**LIEU**	**NBR PERSONNES**	**ANIMATION**
Avril	Saint Julien	5	Forum des métiers
Mai	Saint Michel	50	Foire aux plants
	TOTAL	**55**	

3. Les actions auprès du public scolaire

Le SIRTOMM propose une offre élargie d'animations relatives à la gestion des déchets, sous différentes formes.

Différents modules sont proposés, au choix, aux écoles. Afin de satisfaire au mieux les attentes des professeurs, une part du temps de l'ambassadrice est consacrée à la mise à jour et à l'évolution de ces animations.

Animation tri : durant ce module, les enfants apprennent quels sont les emballages recyclables, leur seconde vie, les faux-amis … En fin d'intervention, à eux de jouer ! Ils peuvent ainsi trier le contenu d'un sac, comme de vrais agents valoristes ! Cette animation connaît une déclinaison en maternelle avec la réalisation d'un train du tri.

Animation papier : après avoir appris l'histoire du papier et quelques données « clés » concernant ce dernier, les enfants peuvent fabriquer eux-mêmes leur propre papier recyclé, à partir de vieux journaux qu'ils ont fait préalablement mariner.

Animation verre : cette animation est destinée aux plus grandes classes compte tenu de la partie orale plus importante. Il s'agit d'une explication du cycle du verre, de son histoire, qui s'achève par un petit jeu de mémorisation du cycle en image.

Animation compostage : cette animation s'adresse avant tout aux classes et écoles ayant lancé un projet de jardin pédagogique, ou disposant d'un composteur. Les différents stades de la vie du composteur sont présentés, ainsi que la manière de s'en occuper et les différents déchets que l'on peut y déposer.

Animation éco-citoyenneté : lors de cette animation, les enfants prennent du recul sur leur comportement vis-à-vis des déchets, notamment à la maison ou durant les courses.

Les différentes explications relatives aux suremballages et autres thèmes liés, les amènent à réfléchir sur leurs actes, mis en pratique à l'aide d'un petit supermarché où les pièges sont à éviter et les bons choix à faire.

Animation réduction des déchets : Il s'agit d'expliquer aux enfants comment réaliser des goûters sans déchets et ainsi inciter les parents à acheter d'autres types de produits. Lors d'un pique-nique avec la classe pour vérifier si l'animation a été comprise, un sac à gouter est offert aux enfants.

L'année aura été également marquée par l'organisation d'un concours scolaire sur le thème du verre, où une dizaine de classes ont réfléchi au meilleur message à passer afin d'inciter au tri des bouteilles et bocaux en verre.

Au final, les écoles de Randens et Saint-Alban-d'Hurtières ont remporté le concours et ont vu leurs œuvres respectives immortalisées sur les flancs des camions de collecte. Elles ont également été récompensées par l'organisation d'une journée spécifique à Barby auprès d'une artiste spécialisée dans le recyclage, Récréa'Lise.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | JEUDI 7 JUILLET 2016 | 11

SAINT-ALBAN-D'HURTIÈRES

Le dessin des écoliers décore le camion de collecte des ordures

Après les écoliers de la classe CM1-CM2 de Randens, ce sont les enfants du regroupement pédagogique intercommunal de Saint-Alban et Saint-Georges-d'Hurtières qui ont pu admirer le camion que le SIRTOMM a décoré avec leur dessin.

Vainqueurs du concours lancé par le syndicat de ramassage des ordures ménagères "Dessine-moi un camion", les élèves de la classe CM1-CM2 ont découvert l'œuvre sur le thème du verre qui a été sélectionnée par le jury. Vendredi, le poids lourd décoré est venu à la rencontre des jeunes artistes. Non contents de contempler leur création, les écoliers ont reçu, en cadeau, de séjourner à l'atelier "Récréalise", à Barby. L'artiste Lise leur a présenté les sculptures et tableaux en mosaïques qu'elle réalise.

Vainqueurs du concours "Dessine-moi un camion", les écoliers ont été récompensés avec une initiation à la peinture sur verre.

Tableau 20 : Interventions en milieu scolaire

Animations scolaires 2016				
MOIS	**LIEU**	**NBR D'ÉLÈVES**	**NBR INTERVENTIONS**	**ANIMATIONS**
Janvier	Bramans (P)	19	2	Tri Master, Verre (concours)
		19	1	Tri Master
	Épierre (M)	38	1	Train du tri + Domino géant
	Épierre (P)	17	1	Mini poubelle
		24	2	Tri Master, Verre (concours)
		24	1	Tri Master
	Villargondran (P)	20	1	Verre (concours)
	Aiguebelle (M)	52	1	Train du tri + Domino
	Saint-Julien (P)	38	1	Recyclage papier
Février	Randens (P)	30	1	Verre (concours)
	Modane (P)	20	1	Tri
Mars	St-Étienne-de-Cuines (P)	71	1	Recyclage papier
	Bramans (P)	19	1	Recyclage papier
	Saint-Alban-d'Hurtières (P)	16	1	Verre (concours)
Avril	Avrieux (P)	28	1	Mini poubelle
	Modane (P)	20	1	Mini poubelle
Mai	Avrieux (P)	28	1	Tri Master
	Argentine (P)	56	2	Recyclage papier
	Saint- Michel (M)	57	2	Train du tri + Domino géant
Juin	La Chambre (P)	21	1	Recyclage papier
	Aiguebelle(P)	50	1	Recyclage papier
		50	1	Animation Verre
Octobre	Saint Alban d'Hurtières	15	1	Tri
Novembre	Saint Pierre de Belleville	15	2	Tri + tri master
	Saint Alban d'Hurtières	15	1	Tri Master
Décembre	Lanslevillard	45	2	Tri + tri master
	Les Chavannes	20	2	Tri + tri master
	Saint Alban d'Hurtières	15	1	Recyclage papier
	Saint Julien Montdenis	53	1	Tri
		TOTAL	**895**	

Au total, le SIRTOMM aura sensibilisé 895 enfants dont une majeure partie au recyclage des emballages et papiers et au compostage.

- Visites de sites et autres types d'intervention

Tableau 21 : Animations et interventions diverses et destinées à plusieurs publics en 2016

INTERVENTIONS DIVERSES 2016			
MOIS	**LIEU**	**NBR PERSONNES**	**ANIMATION**
Janvier	Modane	7	Réunion compostage collectif
Février	Randens	6 (élus)	Visite Valespace + UVE Chambéry
	Modane	7	Réunion compostage collectif
Mars	Ste-Marie-de-Cuines, St-Alban-d'Hurtières		Visite composteurs écoles
	Collège Maurienne		Pesées déchets de cantine sur 3 jours
Avril	Modane	7	Installation site compostage collectif
	Randens	31	Visite Valespace
Mai	Ste-Marie-de-Cuines, St-Alban-d'Hurtières, Clapeys, Albiez, Modane		Visite composteurs écoles + collectif
	Sainte Marie de Cuines	16	Visite Valespace
Juin	Randens	30	Sortie Barby pour concours (1er prix)
Juillet	Saint Alban d'Hurtières	16	Sortie Barby pour concours (1er prix)
	La Norma (centre de loisirs)	36	Recyclage papier + jeux
	Le Corbier (centre de loisirs)	37	Jeux sur le tri et le recyclage
	ESAT Saint-Avre	16	Tri des déchets
Novembre	Greta Saint Jean	12	Tri des déchets
	Barby	6	Atelier cuisine zéro déchet
Décembre	St Alban d'hurtières	15	Visite Valespace
		TOTAL	**236**

L'ambassadrice de tri du SIRTOMM est intervenue sur divers évènements organisés à la demande de certaines structures, publiques ou privées, sur des actions ciblées. Visites du centre de tri, de l'Unité de Valorisation Energétique, mise en place d'un composteur collectif, animations à destination d'un public adulte, parfois en difficulté afin d'inculquer quelques gestes simples de la vie de tous les jours … Le SIRTOMM s'adapte tant que possible à son public pour le sensibiliser aux enjeux du respect de l'environnement.

E. Synthèse des activités du SIRTOMM

1. Bilan des tonnages

Tableau 22 : Tonnages des différents flux de déchets en 2016

Déchets	Tonnages collectés
Ordures ménagères	14 982
Emballages recyclables, journaux/magazines	2 227
Verre	2 637
Déchèterie (hors gravats)	9 589
Gravats (estimation)	5 282
Divers Déchets d'entreprises Textile+DASRI+cartons commerçants	933
Total	35 650

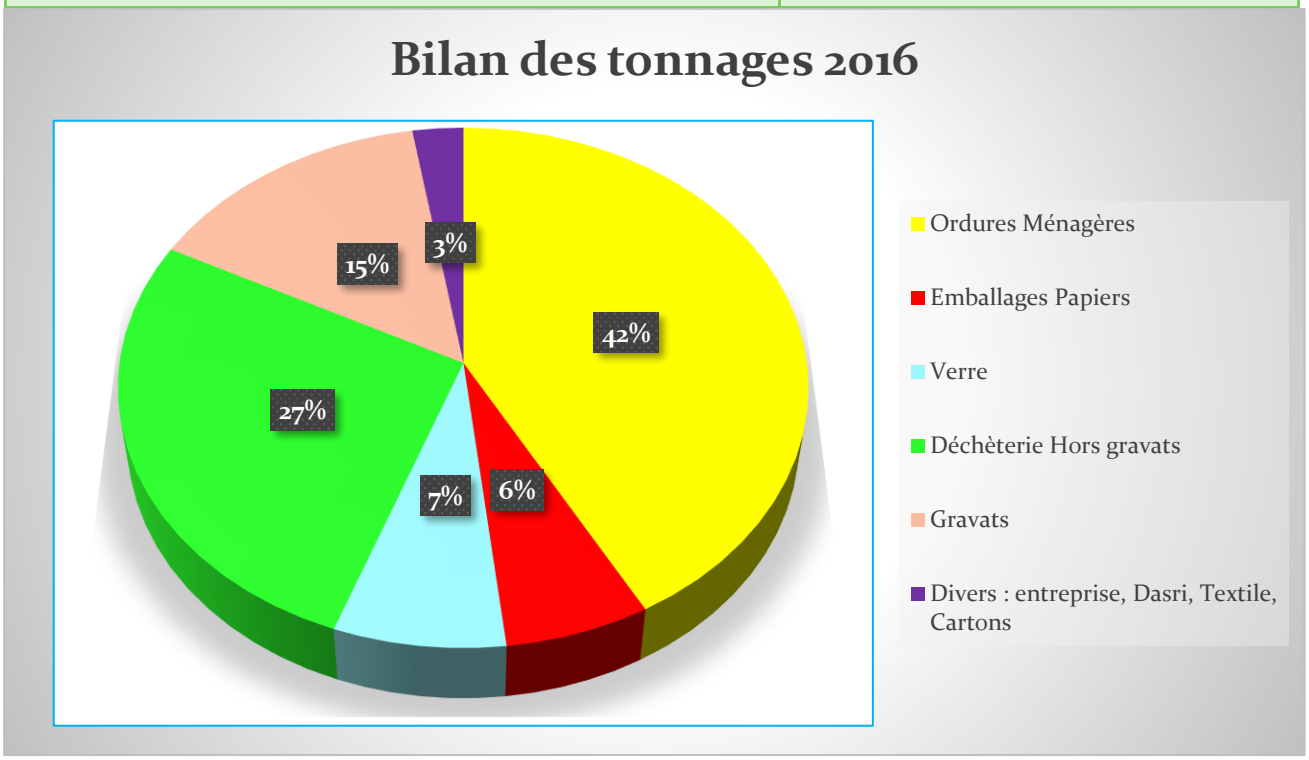

Figure 14 : Graphique représentant le bilan des tonnages en 2016

2. Schéma de gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SIRTOMM

Incinération/ valorisation Energétique
17 444 tonnes

- **14 982 tonnes** Ordures ménagères
- **0,16 tonnes** DASRI
- **1 604 tonnes** d'encombrants incinérables+**29 t** d'huiles+**56 t** DDS
- **187 tonnes** Déchets des entreprises
- **281 tonnes** Refus de tri

Centre de tri
3 162tonnes

- **2 227 tonnes** Collectes Sélectives
- **419 tonnes** Cartons des commerçants
- **516 tonnes** Cartons déchèteries

Compostage / Recyclage
2 663 tonnes

- **2 663 tonnes** Déchets Verts dont **101 t** de St Jean de Mnne

Centre de stockage
5 728 tonnes

- **446tonnes** Déchets non incinérables + Amiante
- **5 282 tonnes** Gravats

Récupérateurs / Recyclage
10 104 tonnes

- **2 637 tonnes** Verre
- **229 tonnes** Vêtements
- **3 983 tonnes** Ferraille, bois...
- **2 880tonnes** (3 162- 281) (centre de tri - refus de tri)

Collectes d'ordures ménagères (inclus entreprises)
15 169 tonnes

Collectes spécifiques (DASRI + Textiles + Déchets verts de St Jean + cartons des commerçants)
746 tonnes

Collectes sélectives (verre+tri)
4 864 tonnes

Déchèteries
9 589 tonnes
Gravats
5 282 tonnes

Centre de tri
3 162 tonnes

3. Bilan global de traitement des déchets du SIRTOMM

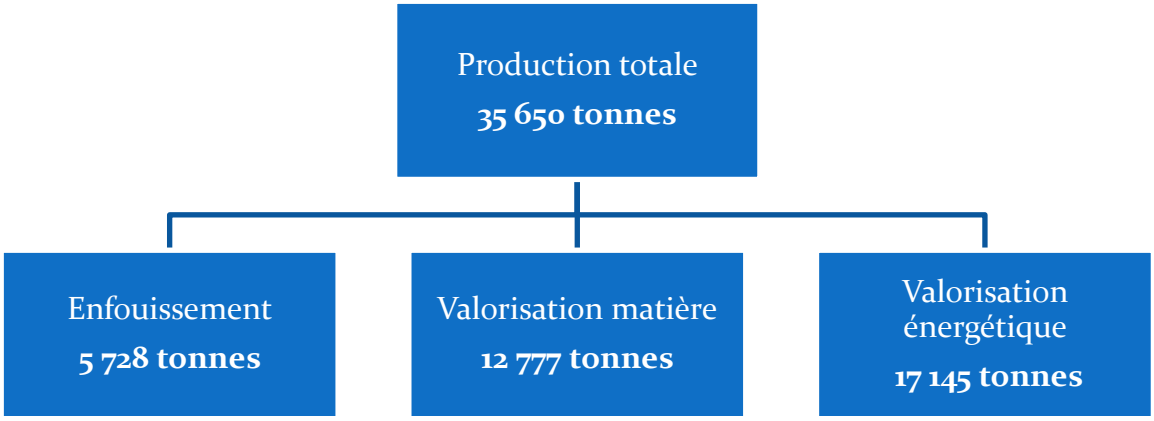

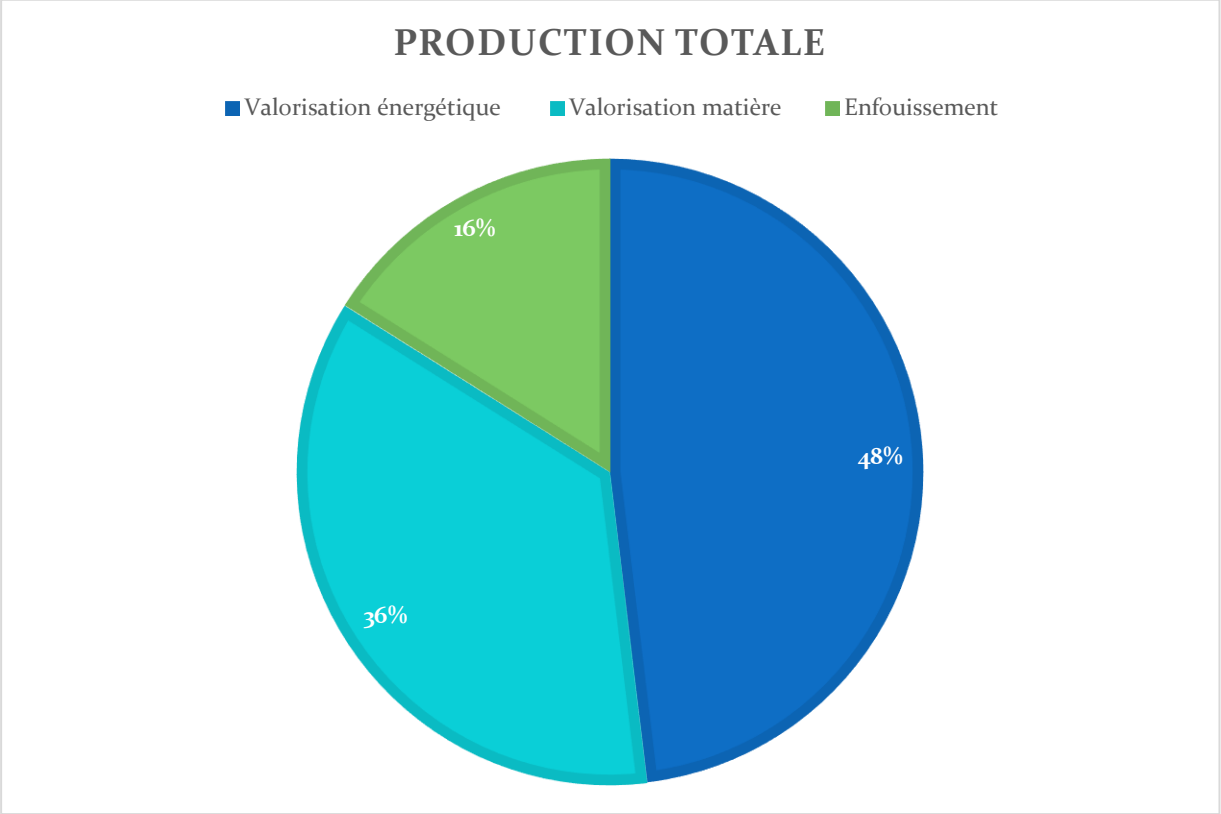

Figure 15 : Graphique représentant le bilan global de traitement des déchets

Les indicateurs financiers

A. La collecte des ordures ménagères

Tableau 23 : Coût de la collecte des ordures ménagères depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Coût total de la collecte des ordures ménagères	1 325 841 €	1 398 469 €	1 411 056 €	1 418 773	+ 0,5 %

Cette année, le coût de collecte reste stable.

- **Coût par collectivités :**

Tableau 23 : Coût de la collecte des ordures ménagères pour chaque collectivité

Collectivités	Coût
CC Cœur de Maurienne	325 640 €
CC de l'Arvan	206 213 €
Communes du canton de La Chambre	175 495 €
CC Maurienne Galibier	289 036 €
CC Haute Maurienne Vanoise	159 047 €
CC Terra Modana	144 180 €
CC Porte de Maurienne	119 162 €
TOTAL	**1 418 773 €**

B. La collecte sélective

Ce poste comprend :

- les coûts liés aux collectes sélectives = 1 106 432 €
- ✓ le coût de la collecte sélective (bacs jaunes) = 416 254 €
- ✓ le coût de la collecte du verre (prestataire privé) = 128 425 €
- ✓ le coût de transfert et transport des déchets recyclables jusqu'au centre de tri = 68 882 €
- ✓ le coût de tri des déchets recyclables = 377 169 €
- ✓ les coûts liés au suivi et à la communication = 79 408 €
- ✓ divers (lavage des contenants, maintenance des matériels…) = 36 294 €.

- Les recettes = 940 280 € :
- ✓ L'ensemble des recettes des matériaux triés (voir le détail dans le tableau 28) = 302 646 €,
- ✓ Les recettes liées aux soutiens de l'éco-organisme Eco-Emballages = 589 270 €,
- ✓ Les recettes liées aux soutiens de l'organisme Ecofolio = 44 211 €,
- ✓ Un remboursement d'assurance pour réparations CSE = 4 114 €,
- ✓ Les consignes des gobelets réutilisables = 39 €.

A partir de ces éléments, nous obtenons le coût de collecte résiduel, présenté ci-dessous.

Tableau 25 : Coût de la collecte sélective depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Coût de collecte résiduel (dépenses-recettes)	178 603 €	203 421 €	180 873 €	**166 153 €**	-8,1 %

Le coût de collecte résiduelle est mutualisé pour être ramené à l'habitant, soit un coût pour l'année 2016 de 2,30 € par habitant DGF.

Tableau 26 : Recettes engendrées par le rachat des matériaux recyclables

	2012	2013	2014	2015	2016
Verre	92 836 €	91 658 €	93 080 €	102 087 €	**99 959 €**
Flacons plastiques	43 600 €	56 450 €	46 886 €	51 135 €	**46 165 €**
Emballages cartonnés	36 563 €	33 091 €	26 178 €	30 086 €	**29 312 €**
Acier	15 357 €	13 448 €	7 883 €	8 242 €	**8 397 €**
Aluminium	1 728 €	1 361 €	2 672 €	8 805 €	**4 639 €**
Journaux, Revues, Magazines	89 821 €	87 466 €	77 822 €	94 848 €	**113 618 €**
Briques alimentaires				711 €	**556 €**
Total	279 905 €	283 474 €	254 521 €	295 914 €	302 646 €

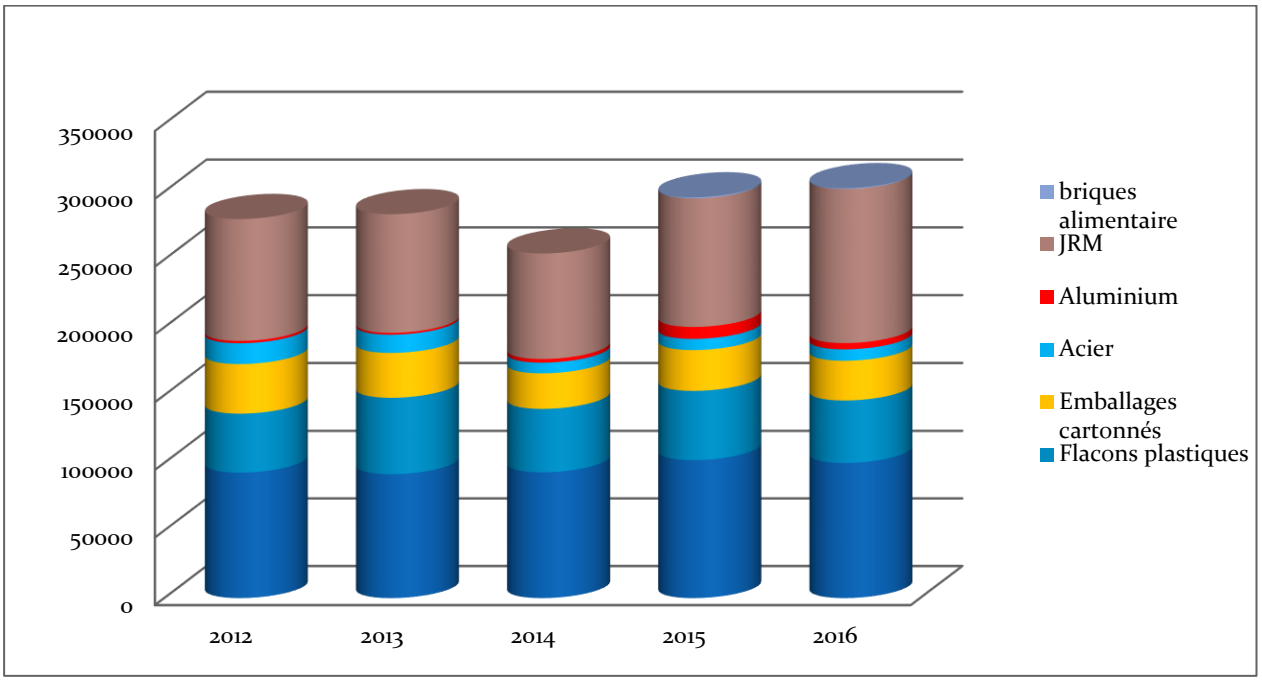

Figure 16 : Graphique représentant l'évolution des recettes par matière

Cette année, les coûts de la collecte sélective ont baissé d'environ 8 %. Cette diminution du coût de la collecte sélective provient principalement de l'augmentation des recettes de rachat de matériaux qui dépendent du cours de la vente des matériaux (mercuriales) et d'un meilleur soutien d'Eco-Emballages lié à nos performances.

Depuis 2006, le SIRTOMM s'est engagé dans la démarche de la « reprise garantie » pour l'ensemble des matériaux issus du centre de tri. En compagnie d'autres collectivités, au sein d'un groupement initialement appelé « Groupement de Savoie », cela lui permet de bénéficier de très intéressants prix de reprise des matériaux.

Les entreprises choisies par le Groupement de Savoie sont les suivantes :

- EPR-Véolia pour les flacons en plastiques et la partie des emballages en carton issus de la collecte sélective, ainsi que la catégorie de papiers appelée « gros de magasin »
- Norske Skog Golbey pour les journaux, magazines et revues,
- SITA Négoce pour les emballages en carton issus des déchèteries et des collectes spécifiques et l'acier,
- Cornec SA pour l'aluminium.

Le verre est quant à lui récupéré par la société OI-Manufacturing.

Les recettes générées par le rachat des matières recyclables permettent ainsi d'alléger la facture globale de la gestion des déchets.

Devant les avantages générés par la mutualisation des tonnages issue de la démarche du Groupement de Savoie, nombres de collectivités de l'arc alpin l'ont rejoint. La démarche couvre désormais 4 départements et concerne plus d'1 million d'habitants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

C. Les déchèteries

Le coût résiduel s'établit ainsi qu'il suit :

- Le gardiennage des déchèteries = 436 984 €,
- Le coût d'enlèvement des bennes (camion et chauffeur) et de transport jusqu'aux différents centres de traitement = 371 943 €,
- Les frais généraux = 112 859 €,
- Le coût de traitement des matériaux = 535 250 € auxquels il convient de déduire les recettes de reprise de matériaux (ferraille, carton, D3E et Ecomobilier) = 244 363 €, soit une dépense résiduelle de traitement de 290 887 €,
- Les dépenses sont également minorées par les tickets vendus aux professionnels pour l'accès en déchèterie = 17 841 €.

Soit un coût résiduel de 1 194 833 €.

Tableau 27 : Coût des déchèteries depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Coût des déchèteries	1 121 738 €	1 153 208 €	1 089 330 €	**1 194 833 €**	+ 9,7 %

- **Coût par déchèteries :**

Tableau 24 : Coût détaillé pour chaque déchèterie et dépôt communal

Déchèteries	Coûts
Saint Michel de Mnne	115 685 €
Valloire	82 975 €
Fontcouverte/Villarembert	62 015 €
Modane	157 344 €
Lanslebourg	91 406 €
Aiguebelle + Saint Léger	132 719 €
Saint Julien Montdenis-Pontamafrey	242 620 €
La Chambre + Saint Etienne des Cuines	195 014 €
Dépôts communaux	**Coûts**
Albiez	17 005 €
Jarrier	7 447 €
Saint Colomban des Villards	19 395 €
Valmeinier	53 135 €
Saint Sorlin d'Arves	18 073 €
TOTAL	**1 194 833 €**

En 2016, le coût des déchèteries augmente d'environ 10 % par rapport à 2015, suite principalement à une augmentation des tonnages collectés et de la baisse des cours de rachat des matériaux (ferraille, cartons…).

D. Le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères

Tableau 259 : Coût du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordure ménagère collectée

	2013	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Coût à la tonne	163,50 €	166,00 €	166,00 €	**166,00 €**	0 %
Détails					
Incinération (compris déduction des provisions)	137,25 €	138,20 €	141,00 €	**141,00 €**	
Transport	14,20 €	15,15 €	14,40 €	**14,15 €**	
Frais généraux	9,55 €	11,46 €	10,60 €	**10,85 €**	
Provisions gardées	2,50 €	1,19 €			

Ce poste comprend :

- Le traitement par incinération des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD), comprenant le coût du remboursement des exportations en déduisant les provisions[3],
- Le transport par route des ordures ménagères jusqu'à l'UVETD (à Chambéry),
- Le fonctionnement des deux usines de transfert du SIRTOMM.

Ces coûts sont ramenés à la tonne produite par territoire.

Les frais généraux comprennent notamment les charges du personnel, ainsi que toutes les dépenses de fonctionnement des deux quais de transfert de Saint-Julien-Montdenis et Modane.

Le coût global de « transport-traitement » reste le même pour 2016 par rapport à 2015. Ce maintien est dû à l'utilisation d'une subvention de Savoie Déchets qui permet la minoration du remboursement des exportations.

[3] Le remboursement des exportations se terminera au début de l'année 2018 : il représente environ 21 € par tonne.

E. Les investissements

Tableau 30 : Dépenses résiduelles depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Dépenses résiduelles	921 017 €	922 131 €	939 309 €	**1 014 983 €**	+ 8 %

Ces dépenses comprennent notamment les amortissements, les remboursements d'emprunts…

Soit un coût de 13,86 € / habitant DGF.

Toutes les dépenses sont financées par les participations des collectivités concernées pour chaque poste.

État du personnel

Au 31/12/2016

A. Le personnel

Direction

- 1 ingénieur principal

Service Administratif

- 1 rédacteur principal de 1ère classe
- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 adjoint administratif de 1ère classe
- 1 agent d'accueil et gestion administrative (CAE)

Service technique

- 1 technicien principal de 2ème classe
- 2 techniciens contractuels
- 1 adjoint technique principal de 1ère classe
- 6 adjoints techniques principaux de 2ème classe
- 10 adjoints techniques de 1ère classe
- 7 adjoints techniques de 2ème classe
- 1 agent de service horaire
- 1 ambassadeur du tri en Contrat d'Emploi d'Avenir (CEA)
- 3 chauffeurs Poids Lourd contractuels
- 1 agent de collecte contractuel
- 1 mécanicien Poids Lourds contractuel
- Ponctuellement, recours à du personnel temporaire

Annexe 7 : Organigramme des services du SIRTOMM

Tableau 31 : Nombre de journées travaillées par le personnel en fonction de l'activité

Activités du personnel	Nombre de journées				Variation 2015-2016
	2013	2014	2015	2016	
Collecte	3 164,5	2 857	2 660	2 506	-5,8 %
Collecte sélective	1 091	973	943	908	-3,7 %
Déchèterie	2 219,5	2 154	2 057	2 250	+9,4 %
Usine	495	521	413	349	-15,5 %
TOTAL	6 970	6 505	6 073	6 013	-1 %

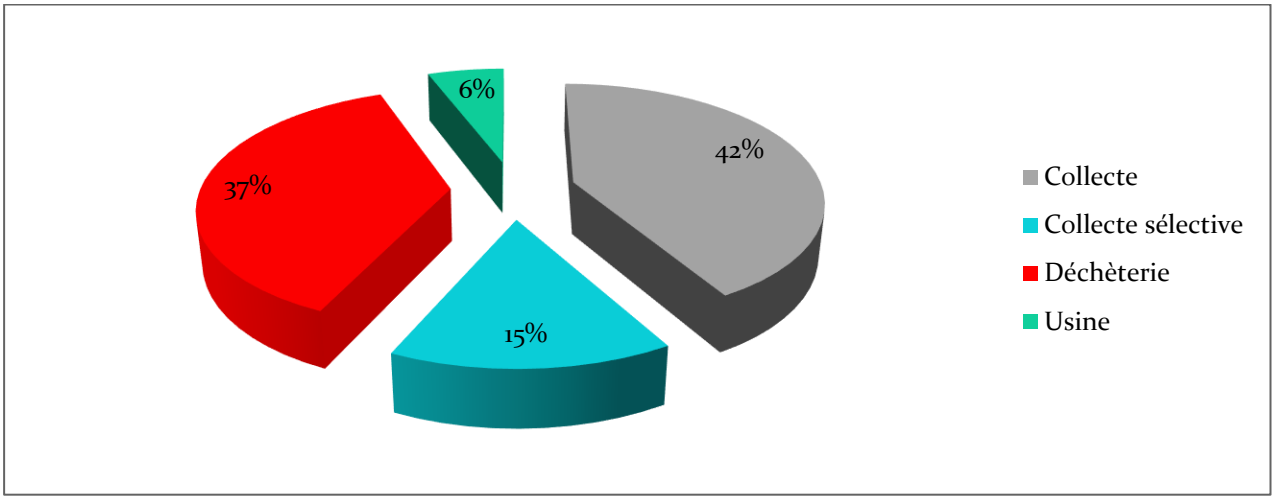

Figure 17 : Graphique représentant la répartition de l'activité du personnel du SIRTOMM en 2016

B. Bilan du taux d'absence

Pour calculer les taux d'absence, les jours d'absence comptabilisés sont (hors weekend et jours fériés) :

- Accident du travail,
- Congé maladie ordinaire,
- Congé longue maladie,
- Congé longue durée,
- Congé maternité,
- Jour de grève,
- Autorisation d'absence,
- Absence injustifiée.

Tableau 26 : Bilan du taux d'absence depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Nb de jours d'accident de travail (AT)	294	491	991	971	-2 %
Nb de jours d'absence autres qu'AT	787	865	777	575	-26 %
Nb total de jours d'absence	1 081	1 356	1 768	1 546	-12,55 %
Nb total de jours travaillés sans absences*	9 756	9 563	9 562	8 620	-9,85 %
% d'absentéisme lié aux AT/jours travaillés	3,01 %	5,13 %	10,36 %	11,26 %	
% d'absentéisme global/jours travaillés	11,08 %	14,18 %	18,49 %	17,93 %	

* hors personnels AMIES : nombre de jours travaillés par les personnels AMIES = 1 026 j

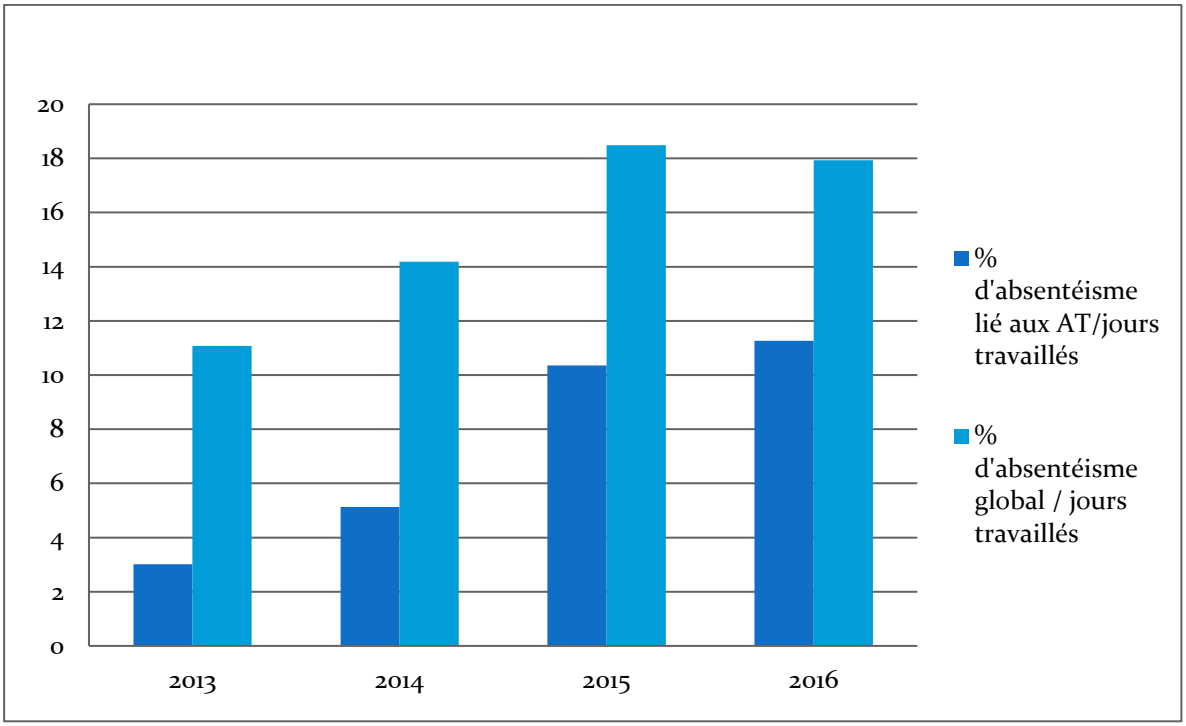

Figure 18 : Graphique représentant l'évolution des absences au sein du SIRTOMM

État des véhicules et matériels

Au 31/12/2016.

A. Parc de véhicules

- 4 véhicules légers,
- 2 fourgons,
- 4 amplirolls (porteurs équipés d'un bras de levage dont un équipé aussi d'une grue),
- 2 bennes à ordures ménagères (BOM),
- 7 Evolupacs (pour la collecte des CSE),
- 1 chargeur manuscopique,
- 1 compacteur type Packmat,
- 1 remorque.

Tableau 33 : Nombre de journées travaillées avec les véhicules en fonction de leur utilisation

Utilisation des véhicules	Nombres de journées				Variation 2015-2016
	2013	2014	2015	2016	
Collecte	1 745,5	1 676	1 662	1 726	+ 3,9 %
Collecte sélective	624,5	639	659	685	+ 4 %
Déchèterie	755,5	687	597	709	+ 18,7 %
Usine	82	98	70	68	-2,9 %
Activités du SIRTOMM	3 207,5	3 100	2 988	3 188	+ 6,7 %

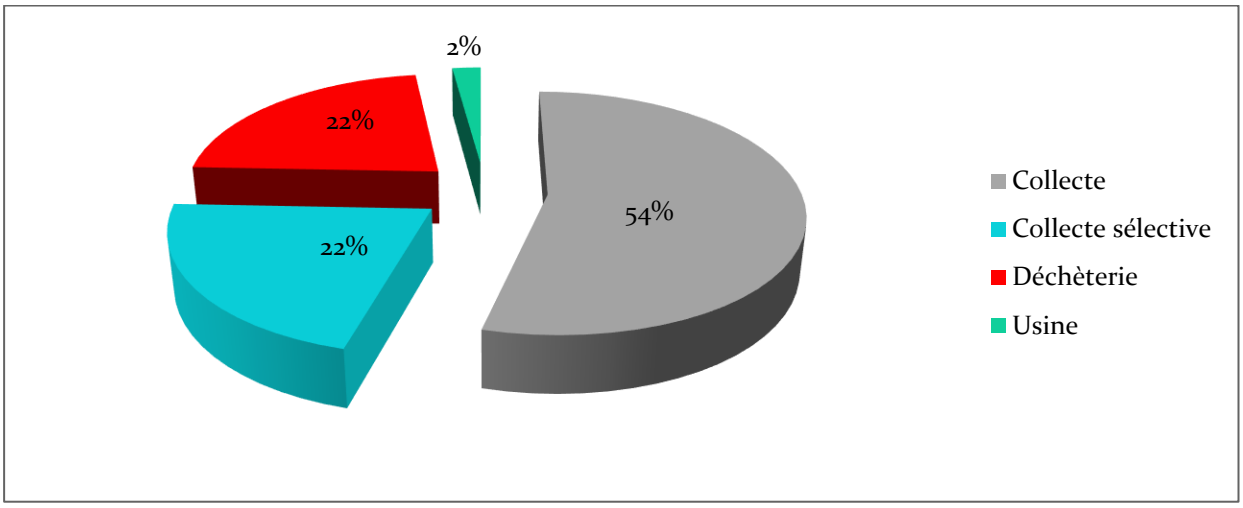

Figure 19 : Graphique représentant la répartition de l'utilisation des véhicules du SIRTOMM en 2016

B. Parc de matériels

- Plus de 150 bennes de déchèterie,
- Plus de 500 bacs roulants,
- Plus de 2 000 Conteneurs Semi-Enterrés, (Annexe 3),
- Plus de 240 colonnes aériennes.

Annexes

- *Annexe 1 : liste des communes, nombre d'habitants et frequences de collecte en 2016*
- *Annexe 2 : repartition des tonnages d'ordures menageres par commune*
- *Annexe 3 : nombre de Conteneurs Semi-Enterres et enterres en 2016*
- *Annexe 4 : carte des decheteries et des depots communaux*
- *Annexe 5 : Tonnage par type de dechets et par decheterie*
- *Annexe 6 : decheteries, communes et nombre d'habitants desservis en 2016*
- *Annexe 7 : organigramme des services du SIRTOMM*

ANNEXE 1 : LISTES DES COMMUNES, NOMBRE D'HABITANTS ET FREQUENCES DE COLLECTE EN 2016 (C1=FREQUENCE DE COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE)

Communes	Nombres d'habitants permanents	Fréquences de collecte
Saint Jean de Maurienne	8 614	C2 circuit intérieur/C2 circuit extérieur
Aiguebelle	1 154	C2
Aiton	1 321	C1
Argentine	940	C1
Epierre	759	C2
Hermillon	560	C1
La Chambre	1 176	C1
Notre Dame du Cruet	204	C1
Pontamafrey	347	C1
Randens	896	C1
Saint Avre	803	C1
Saint Etienne de Cuines	1 239	C1
Saint Julien Montdenis	1 713	C1
Saint Martin/La Chambre	524	C1
Saint Rémy de Maurienne	1 284	C1
Sainte Marie de Cuines	810	C1
Villargondran	1 014	C1
Bonvillaret	122	C1
Jarrier	486	C1
La Chapelle	364	C1
Le Châtel	212	C1
Les Chavannes en Maurienne	236	C1
Montgilbert	125	C1
Montsapey	80	C1
Montvernier	229	C1
Montricher-Albanne/ Karellis	680	C0.5 à C1/ C2 en saison
Saint Alban d'Hurtières	340	C1
Saint Georges d'Hurtières	320	C1
Saint Léger	247	C1
Saint Pierre de Belleville	178	C1
Albiez Le Jeune	133	C0,5 / C3 à C4 en saison
Albiez Montrond	394	C0,5 / C3 à C4 en saison
Saint Sorlin d'Arves	345	C0,5 / C3 à C4 en saison
Saint Jean d'Arves	301	C0,5 / C3 à C4 en saison
Saint Alban des Villards	89	C1
Saint Colomban des Villards	188	C1
Saint François Longchamp	227	C0.33 / C2 à C3 en saison
Montgellafrey	68	C0.33 / C2 à C3 en saison
Villarembert/Le Corbier	269	C0,5 / C4 à C5 en saison
Fontcouverte/La Toussuire	611	C0,5 / C4 à C5 en saison
Saint Pancrace	290	C1
Saint Michel de Maurienne	2 915	C1
Valmeinier	486	C0,33 / C3 en saison
Saint Martin La Porte	721	C1

Saint Martin d'Arc	364	C1
Modane	3 499	C2
Fourneaux	740	C2
Villarodin-Bourget/La Norma	505	C1 / C3 en saison
Aussois	689	C0.5 / C3 en saison
Saint André	494	C1
Bessans	351	C1/ C2 en saison
Bonneval	249	C1/ C2 en saison
Bramans	409	C1/ C2 en saison
Lanslebourg	644	C1/ C4 en saison
Lanslevillard	491	C1/ C4 en saison
Termignon	427	C1/ C3 en saison
Sollières Sardières	193	C1/ C2 en saison

ANNEXE 2 : REPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES PAR COMMUNES

COMMUNES	2012	2013	2014	2015	2016
St Jean de Maurienne	2 732	2 622	2 535,5	2 530,6	**2 521,7**
St Michel de Maurienne	646	656,5	573,5	600,1	**587,8**
Saint Martin la Porte	121	104,5	100	111,2	**113,2**
Saintt Martin d'Arc	58	57	58	64,2	**65,7**
Aiguebelle	1 009	1 010	1005,5	994,0	**984,7**
Epierre	170	153	167	178,9	**178,4**
Le Chatel	36	31	33	33,8	**31,3**
Montvernier	39	30	33	33,1	**32,7**
Saint Etienne de Cuines	300	304	310	305,6	**303,6**
Saint Avre	183	182	185	153,7	**147,2**
Sainte Marie de Cuines	212	210	215	215,7	**211,7**
Notre Dame du Cruet	54	51	51,5	52,1	**52,1**
La Chapelle	80	77	69	66,9	**61,7**
Les Chavannes	55	63,5	61,5	61,5	**58,9**
Saint Rémy de Mnne	299	295	306	306,2	**293,0**
Villargondran	195	187	192	191,3	**190,3**
Pontamafrey	96	66	64	66,3	**66,3**
Hermillon	151	141	146	149,3	**150,0**
La Chambre	276	269	268	308,5	**306,0**
Saint Martin/la Chambre	120	124	131	131,1	**132,0**
Montaimont	40	40,5	40	45,3	**42,7**
Jarrier	124	117	121	104,2	**100,9**
Saint Pancrace	87	73	70,5	68,7	**62,9**
Albiez le Jeune	42	49	48,5	39,0	**37,0**
Saint Sorlin d'Arves	313	374	366	379,0	**366,3**
Saint Jean d'Arves	217	256	239	274,1	**265,2**
Albiez Montrond	237	284	276	204,6	**198,1**
Villarembert/Le Corbier	494	406	430	428,8	**416,0**
Fontcouverte Toussuire	499	426	466	498,8	**482,4**
Valmeinier	548	528	492	470,1	**463,8**
Valloire	1 009	1 006	925	904,8	**889,8**
Montricher	363	362	363	390,6	**389,8**
Saint Julien Mtdenis	316	334	331	301,0	**300,5**
Orelle	106	125	122	124,2	**121,2**
Haute Maurienne	1 430	1 473	1 485	1 498,1	**1 485,1**
Mongellafrey	153	153,5	152,6	152,4	**148,8**
Villarodin Bourget	266	267	268	265,2	**263,2**
Aussois	399	396	366	306,1	**320,4**
Le Freney	14	14,5	15	17,3	**17,3**
Saint André	94	88	88,5	89,2	**88,7**
Avrieux	85	79	68	63,1	**63,9**
Saint François Longch.	274	277,5	270,4	271,0	**265,9**
Modane	1 152	1 061	1 076	1 076,2	**1 068,7**
Fourneaux	289	238	243,5	248,7	**245,2**
Aiton	319	301	303	302,4	**302,9**
Saint Colomban des V.	98	86,5	61,5	63,3	**61,6**
Saint Alban des V.			23	24,3	**25,5**
Tonnage total	**15 800**	**15 449**	**15 215**	**15 164,6**	**14 982,1**

ANNEXE 3 : NOMBRE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES ET ENTERRES EN 2016

Ville	Ordures ménagères	Verre	Emballage	TOTAL
Albiez le Jeune	3	2	2	7
Albiez-Montrond	19	8	13	40
Avrieux	6	4	4	14
Aussois	32	18	18	68
Bessans	16	13	13	42
Bonneval	9	4	4	17
Bramans	6	6	6	18
Fourneaux	10	7	7	24
Hermillon	8	7	7	22
Jarrier	9	5	5	19
La Chambre	20	13	20	53
La Chapelle	5	4	4	13
Le Châtel	2	2	2	6
Le Freney	3	2	2	7
Les Chavannes	4	3	4	11
La Norma / Villarodin	30	17	16	63
Toussuire/Fontcouverte	58	19	16	93
Lanslebourg	30	15	16	61
Lanslevillard	28	16	19	63
Le Corbier / Villarembert	32	11	10	53
Modane	49	28	37	114
Montaimont	6	4	5	15
Montricher-Albanne/Karellis	26	14	14	54
Montvernier	2	1	2	5
Notre Dame du Cruet	4	2	4	10
Orelle	7	5	6	18
Pontamafrey Montpascal	6	5	5	16
Saint Alban des Villards	3	3	3	9
Saint André	6	3	6	15
Saint Avre	11	8	9	28
Saint Colomban des V	10	7	7	24
Saint Etienne de Cuines	23	9	22	54
St François Longchamp	39	21	22	82
Saint Jean d'Arves	24	10	11	45
Saint Jean de Maurienne	57	31	47	135
Saint Julien Montdenis	24	14	20	58
Saint Martin d'Arc	5	5	5	15
Saint Martin La Porte	8	8	8	24
Saint Martin/La Chambre	10	6	9	25
St Michel de Maurienne	37	19	28	84
Saint Pancrace	7	5	7	19
Saint Rémy de Maurienne	23	16	19	58
Saint Sorlin d'Arves	41	17	17	75
Sollières-sardières	6	4	5	15
Termignon	14	9	11	34
Valfréjus	28	13	13	54
Valloire	43	30	34	98
Valmeinier	54	25	33	112

Villargondran	12	10	10	32
TOTAL	915	508	607	2020
Dont enterrés sur Saint Jean de Maurienne	6	3	6	15

ANNEXE 4 : CARTE DES DECHETERIES ET DES DEPOTS COMMUNAUX

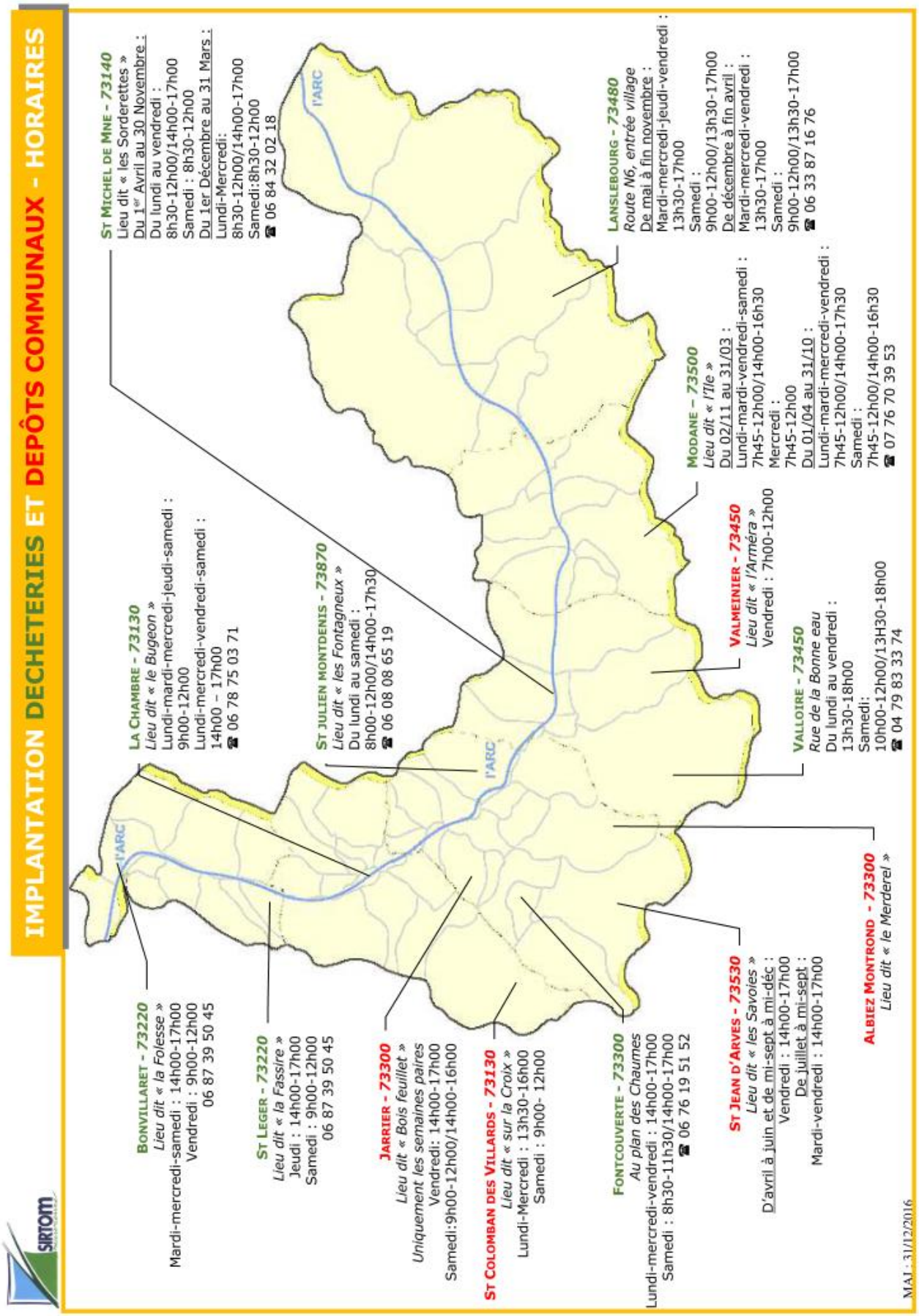

ANNEXE 5 : TONNAGE PAR TYPES DE DECHETS ET PAR DECHETERIES

Tonnage (t)	Cartons	Ferraille	DIB	Mobilier	Bois	Déchets verts	Platre	PVC	Pneus	DMS	Piles	Huile friture	Huile vidange	Amiante	DEEE	Total sans gravats	Gravats	Total avec gravats
Saint Michel de Mnne	29,60	82,10	163,20		158,00	146,10	34,70	0,30	5,00	7,00	0,30	0,30	1,80	0,40	40,70	669,50	403,10	**1072,60**
Valloire	111,70	121,00	164,00		158,00	129,70	31,30			4,00	0,40		1,50		41,90	763,50	347,50	**1111,00**
Valmeinier		1,50	213,00													214,50		**214,50**
Saint Colomban des V.		29,10	95,00						2,10				0,90			127,10		**127,10**
Modane	66,60	148,30	264,30	79,60	249,30	223,90	39,30	0,70	10,00	9,90	0,50	1,00	1,80	0,80	82,90	1178,90	778,40	**1957,30**
Lanslebourg	48,20	70,00	164,00		111,80	58,20	23,20	0,40	4,00	5,70	0,20	0,90	0,90	0,40	42,70	530,60	361,40	**892,00**
Albiez		28,60	67,00										2,20			97,80		**97,80**
Saint Sorlin d'A.	16,40	60,00	70,20						20,90				1,60			169,10		**169,10**
Jarrier		10,90	23,50			37,40							0,90			72,70		**72,70**
Bonvillaret	45,00	107,60	188,00		181,60	225,70	23,60	0,30	14,00	7,60	0,50	0,50	4,00	1,40	54,10	853,90	486,50	**1340,40**
Saint Léger	14,90	41,70	67,10		59,20	47,80	8,10	0,10	3,10	3,90	0,20		0,90	0,40	22,70	270,10	180,70	**450,80**
La chambre	76,10	204,00	347,00		308,70	857,00	48,40	0,40	14,00	12,20	0,70	1,00	6,80	2,30	100,30	1978,90	1264,90	**3243,80**
Saint Julien Mtdenis	82,30	234,00	475,20	124,20	369,40	791,50	42,80	0,80	21,10	13,00	0,60	1,00	5,90	0,80	112,60	2275,20	1264,90	**3540,10**
des SIDEL	25,70	51,90	111,50		99,00	49,40	13,00	0,30	3,00	1,70	0,20			0,40	31,60	387,70	194,60	**582,30**
TOTAL (t)	**516,50**	**1 190,70**	**2 413,00**	**203,80**	**1 695,00**	**2 566,70**	**264,40**	**3,30**	**97,20**	**65,00**	**3,60**	**4,70**	**29,20**	**6,90**	**529,50**	**9 589,50**	**5 282,00**	**14 871,50**

ANNEXE 6 : DECHETERIES, COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS EN 2016

Déchèterie de	Communes desservies	Population communale
	Saint Michel de Maurienne	2 825
	Orelle	377
	Saint Martin La Porte	720
	Saint Martin d'Arc	362
Saint Michel de Maurienne	**TOTAL**	**4 284**
Valmeinier	Valmeinier	**506**
Valloire	Valloire	**1 234**
	Modane	3 491
	Fourneaux	699
	Avrieux	436
	Villarodin-Bourget	515
	Aussois	677
	Le Freney	113
	Saint André	496
Modane	**TOTAL**	**6 427**
	Saint Sorlin d'Arves	344
	Saint Jean d'Arves	286
Les Arves	**TOTAL**	**630**
	Saint Léger	248
	Epierre	773
Saint Léger	Saint Pierre de Belleville	176
	Saint Alban d'Hurtières	343
	Saint Georges d'Hurtières	315
	Sous Total	**1 855**
	Aiguebelle	1 144
	Bonvillaret	129
Aiguebelle	Montgilbert	125
	Montsapey	82
	Randens	881
	Argentine	940
	Aiton	1 322
	Sous Total	**4 623**
	TOTAL	**6 478**
	Lanslebourg	636
	Bessans	347
	Bonneval	254
	Bramans	421
	Lanslevillard	491
	Sollières-Sardières	194
	Termignon	424
Lanslebourg	**TOTAL**	**2 767**
Jarrier	Jarrier	**490**
	Albiez Montrond	389
	Albiez Le Jeune	143
Les Albiez	**TOTAL**	**532**
	Saint Colomban des Villards	189
C.C. Vallée du Glandon	Saint Alban des Villards	92
	TOTAL	**281**

La Chambre	Saint Avre	857
	La Chambre	1 165
	Notre Dame du Cruet	215
	Saint Martin la Chambre	552
	Les Chavannes	246
	La Chapelle	366
	Saint François Longchamp	236
	Montaimont	159
	Montgellafrey	68
	Sous Total	**3 864**
Saint Etienne de Cuines	Saint Etienne de Cuines	1 236
	Saint Rémy de Maurienne	1 282
	Sainte Marie de Cuines	819
	Sous Total	**3 337**
	TOTAL	**7 201**
Saint Julien Montdenis et Pontamafrey	Saint Jean de Maurienne	8 536
	Saint Pancrace	287
	Hermillon	562
	Saint Julien Montdenis	1 714
	Montricher	669
	Villargondran	987
	Pontamafrey	342
	Le Chatel	205
	Montvernier	230
	TOTAL	**13 532**
Villarembert/Le Corbier et Fontcouverte/La Toussuire	Villarembert/Le Corbier	265
	Fontcouverte/La Toussuire	578
	TOTAL	**843**
	TOTAL GENERAL	**45 205**

ANNEXE 7 : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SIRTOMM

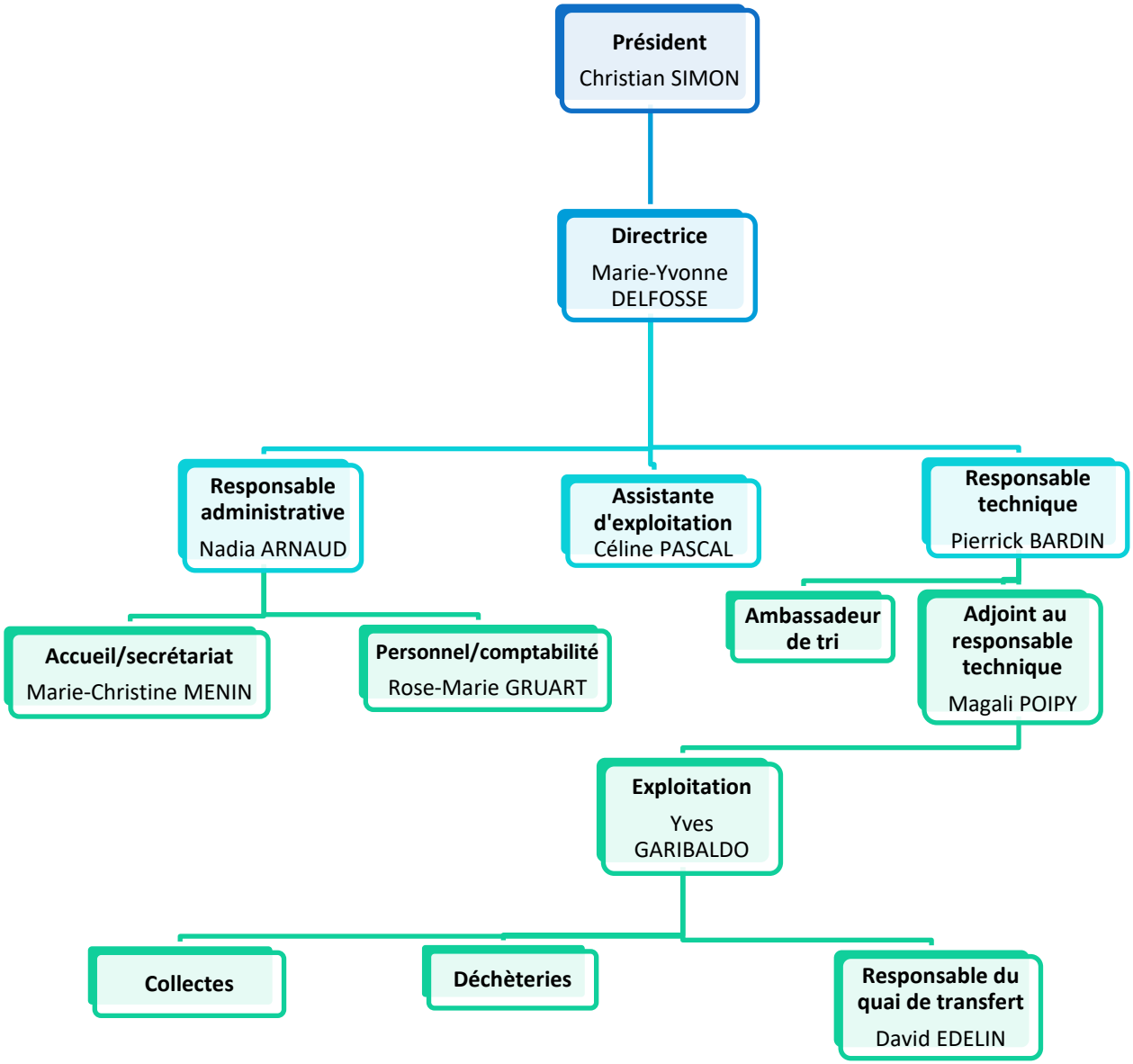

Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation et renseignements sur les sites du SIRTOMM 10
Tableau 2 : Tonnages des ordures ménagères depuis 2012 177
Tableau 3 : Tonnages des emballages en mélange et journaux/magazines depuis 2012 20
Tableau 4 : Tonnages du verre depuis 2012.....21
Tableau 5 : Tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2012.....22
Tableau 6 : Tonnages valorisés selon les différents produits collectés depuis 2012 23
Tableau 7 : Calcul de la performance de la collecte sélective depuis 2012 24
Tableau 8 : Refus de tri depuis 2012.....25
Tableau 9 : Ratios en kg/hab. des différents produits obtenus en collecte sélective depuis 2012 26
Tableau 10 : Tonnages des cartons des commerçants depuis 2012.....27
Tableau 11 : Tonnages des vêtements depuis 2012.....28
Tableau 12 : Tonnages des DASRI depuis 2012.....29
Tableau 13 : Tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 201231
Tableau 14 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie depuis 2012..... 333
Tableau 15 : Tonnages des différents produits collectés en déchèterie depuis 2012 344
Tableau 16 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés 366
Tableau 17 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés en déchèterie..... 377
Tableau 18 : Nombre de foyers contactés en porte-à-porte..... 422
Tableau 19 : Evénements locaux 43
Tableau 20 : Interventions en milieu scolaire 45
Tableau 21 : Animations et interventions diverses et destinées à plusieurs publics en 2016.....46
Tableau 22 : Tonnages des différents flux de déchets en 2016 47
Tableau 23 : Coût de la collecte des ordures ménagères depuis 2012 500
Tableau 24 : Coût de la collecte des ordures ménagères pour chaque collectivité 500
Tableau 25 : Coût de la collecte sélective depuis 2012 51
Tableau 26 : Recettes engendrées par le rachat des matériaux recyclables 52
Tableau 27 : Coût des déchèteries depuis 2013 544
Tableau 28 : Coût détaillé pour chaque déchèterie et dépôt communal..... 544
Tableau 29 : Coût du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordure ménagère collectée.....56
Tableau 30 : Dépenses résiduelles depuis 2012 57
Tableau 31 : Nombre de journées travaillées par le personnel en fonction de l'activité 59

Tableau 32 : Bilan du taux d'absence depuis 2012 60
Tableau 33 : Nombre de journées travaillées avec les véhicules en fonction de leur utilisation 61

Liste des figures

Figure 1 : Carte représentant la localisation des sites du SIRTOMM.....10
Figure 2 : Carte représentant les acteurs de collecte d'ordures ménagères sur le territoire de la Maurienne 16
Figure 3 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères..17
Figure 4 : Carte représentant les acteurs de collecte sélective sur le territoire de la Maurienne 19
Figure 5 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'emballages en mélange et papiers 20
Figure 6 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de verre 21
Figure 7 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de collecte sélective .23
Figure 8 : Graphique représentant la répartition des produits recyclables issus des collectes sélectives 244
Figure 9 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de cartons des commerçants 27
Figure 10 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de vêtements.....28
Figure 11 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de DASRI 30
Figure 12 : Photos représentant des DASRI retrouvés au sein de bacs de collecte sélective au centre de tri en 2013..... 300
Figure 13 : Graphique représentant l'évolution des tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne 311
Figure 14 : Graphique représentant le bilan des tonnages en 2015 47
Figure 15 : Graphique représentant le bilan global de traitement des déchets 49
Figure 16 : Graphique représentant l'évolution des recettes par matière..... 522
Figure 17 : Graphique représentant la répartition de l'activité du personnel du SIRTOMM en 2015 59
Figure 18 : Graphique représentant l'évolution des absences au sein du SIRTOMM600
Figure 19 : Graphique représentant la répartition de l'utilisation des véhicules du SIRTOMM en 2015 611

EN BREF – ANNEE 2016

Collecte :

- 14 982 tonnes d'Ordures Ménagères, correspondant à une diminution de tonnage de 1.2% % par rapport à 2015.
- 2 227 tonnes d'emballages en mélange et de journaux/magazines correspondant à une augmentation de 1.55 % par rapport à 2015.
- 2 637 tonnes de verre, correspondant à une diminution de 2.44 % par rapport à 2015.
- 419 tonnes de cartons des commerçants, ce qui correspond à une augmentation de 2.2 % par rapport à 2015.
- 229 tonnes de vêtements, tonnage en augmentation de 10.10 % par rapport à 2015.
- 0,34 tonnes de DASRI, ce qui correspond à une augmentation de 9,6 % par rapport à 2015.
- 97 tonnes de déchets verts collectés à Saint-Jean-de-Maurienne, ce qui correspond à une diminution de 4 % par rapport à 2015.
- 9 589 tonnes de déchets en déchèterie. Ce tonnage a augmenté de 8.2 % par rapport à 2015.
- 5 282 tonnes de gravats en déchèterie. Ce tonnage a augmenté de 60 % par rapport à 2015.

Sensibilisation / communication :

- Sensibilisation au geste du tri, en porte-à-porte, environ 2 500 foyers contactés, répartis entre les communes de La Chapelle, Les Chavannes-en-Maurienne, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Martin-La-Porte, Valmeinier, Le Châtel, Montvernier, Montpascal, Saint-Jean-de-Maurienne
- Participation à des animations locales.
- Sensibilisation au geste du tri, en écoles, environ 895 enfants sur 40 interventions environ
- Visites d'installations de traitement, interventions en centres de vacances, auprès d'adultes en insertion.

Coût :

- 1 418 773 € pour le coût de collecte des Ordures Ménagères, ce qui correspond à une augmentation de 0,5 % par rapport à 2015.
- 166 153 € pour le coût de collecte sélective résiduel (dépenses-recettes), ce qui correspond à une diminution de 8.1 % par rapport à 2015.
- 1 194 833 € pour le coût des déchèteries, soit une augmentation de 9.7% par rapport à 2015.
- 166 € à la tonne de déchets pour le coût du transport et du traitement par incinération.
- 1 014 989 € pour le coût des dépenses d'investissement (amortissements, remboursements de prêts...).

Moyens :

- 39 agents.
- 4 ampliroll, 2 bennes à ordures ménagères, 7 Evolupac, 1 chargeur manuscopique,1 remorque, 1 compacteur mobile, 2 fourgons et 4 véhicules légers.